

Grand-Duché de Luxembourg Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Service Information et Presse Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

SOMMAIRE

Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et fir	nancière
I. Introduction	. 1
II. Rappel des points principaux de la Déclaration	ı de
mars 1977	. 1
III. A. Situation économique au début de 1978 .	. 2
B. Perspectives de la croissance de l'emploi .	. 5
IV. L'Etat démographique de la nation	. 6
V. Les perspectives d'avenir en sidérurgie	. 7
VI. La politique de développement économique e	t de
diversification industrielle	. 10
VII. Secteurs non-industriels	. 12
VIII. Réforme de l'indice des prix	. 14
IX. Evolution et politique financières	. 15
X. Politique de l'Emploi — Sécurité Sociale .	. 18
Conclusions	23

Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière

Déclaration faite par Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, le 9 mars 1978 à la Chambre des Députés

I. Introduction

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est aujourd'hui pour la quatrième fois que m'incombe la tâche de dresser devant vous et au nom du Gouvernement le bilan de la situation économique, sociale et financière d'un pays que la crise économique mondiale a très durement touché même si les effets de cette crise ne sont souvent pas ressentis avec tant d'acuité par nos concitoyens pris individuellement. Sous l'aspect social, ceci est certes heureux, mais cela empêche souvent d'apprécier à ses justes proportions la profondeur et l'ampleur de la crise. C'est une tâche bien ingrate que de devoir mettre en lumière les carences dont peut souffrir actuellement notre économie, et c'est une responsabilité bien lourde que d'esquisser des orientations nouvelles. C'est pourtant ce que vous et nous sommes appelés à faire.

Pour nous en sortir il nous faut avant tout être prêts à regarder les choses bien en face, être prêts à accepter de voir la réalité sans fard, être prêts à reconnaître les erreurs commises pour les redresser et donc pour pouvoir précisément consolider et développer cet acquis qui ne connaîtrait pas de lendemain si l'on n'était pas disposé à lui donner des bases plus solides, fût-ce au prix de certains sacrifices momentanés

tanés.

Il nous faut donc commencer par faire le point de la situation, lucidement, sans nous leurrer au sujet d'une miraculeuse reprise économique. La crise est là et bien là, et rien ne sert d'enfouir la tête dans le sable. La situation économique mondiale ne s'améliore guère et tous les observateurs, je n'ai qu'à penser au dernier rapport de l'OCDE, s'accordent pour dire que nous ne connaîtrons plus à court terme ni même à moyen terme les taux de croissance d'il y a quelques années et qui à l'époque nous paraissaient encore insuffisants. Dans le domaine si important de la sidérurgie, il nous faudra des années de sacrifice pour voir le bout du tunnel, et au-delà de cette période il nous faudra encore de longues années de planification, de prudence et de mesure pour redevenir ou rester compétitifs. Quant aux problèmes plus spécifiquement luxembourgeois, et je pense ici notamment au problème démographique, seules les générations à venir pourront nous en fournir la réponse.

A nous de tirer maintenant la leçon de ce réveil brutal après tant d'années d'euphorie, d'essayer de maîtriser la situation actuelle et de nous préparer un avenir plus prometteur et surtout moins fragile et moins éphémère que celui que trop tôt nous pensions avoir acquis définitivement.

Afin de situer clairement les problèmes actuels, je me permettrai de vous rappeler quelques points essentiels de la déclaration de mars 1977. Il me sera ainsi plus facile de suivre l'évolution, qu'elle soit favorable ou défavorable, des problèmes que nous avons discutés l'année dernière.

II. Points principaux de la déclaration de mars 1977

Nos prévisions pessimistes du mois de mars 1977 se sont hélas révélées exactes, à quelques exceptions près.

Nous avions prévu le ralentissement général des activités économiques avec un accroissement du produit intérieur brut de quelque 2% et un accroissement de 2% en volume de la consommation des ménages. Nous avions bien prévu un ralentissement de la consommation collective du fait d'une incidence moindre de l'échelle mobile des salaires sur l'évolution des charges de personnel des administrations; par contre, nous avions à tort prévu une progression de la formation brute de capital fixe ou plutôt une reprise des projets d'investissements productifs des entreprises portant sur les biens d'équipement, reprise qui ne s'est pas ou guère produite. Aux problèmes d'ordre conjoncturel sont venus s'ajouter depuis 1975 des éléments d'ordre structurel. Si la nécessité d'une profonde restructuration de la sidérurgie se fait sentir partout en Europe, chez nous, vu les moyens financiers limités dont nous disposons, l'effort est plutôt dirigé vers la recherche de nouvelles conditions de marché propres à assurer la productivité et la compétitivité de notre sidérurgie.

Il y a un an, nous nous sommes préoccupés des problèmes posés en premier lieu par la MMR-A et puis par l'ARBED. Pour l'ARBED il s'agissait et il s'agit toujours d'améliorer la productivité pour l'amener à un niveau comparable à celui atteint par ses concurrents et cela sans procéder à des licenciements.

Pour la MMR-A il s'agissait de mettre au point un plan de restructuration technique, économique et financier en présence de la très grave situation qui, l'année dernière, nous faisait craindre le pire.

En mars dernier nous abordions aussi le problème que posaient alors les quelque 700 demandes d'emploi non satisfaites face aux 200 offres correspondantes. Nous étions déjà conscients à l'époque de la menace qui planait sur l'emploi dans le domaine sidérurgique, et de l'importance du problème démographique pour notre pays, même si on ne pouvait exactement le chiffrer. C'est pourquoi nous avons d'ailleurs convoqué au mois d'avril 1977 une grande conférence Tripartite sur l'Emploi. Sa tâche était d'examiner les besoins et les moyens de notre pays, pour les années à venir, du point de vue économique, démographique, social et financier.

Il y a un an nous avions mis en garde les demandeurs d'emploi afin qu'ils fassent dans leur propre intérêt un effort accru de mobilité, de discipline, d'adaptabilité, et nous les avons encouragés à intensifier leur formation professionnelle. Le développement économique ultérieur du pays dépendant pour beaucoup de notre sécurité d'approvisionnement énergétique, les perspectives de l'approvisionnement nous ont conduits l'année dernière à envisager la construc-

tion à court terme d'une centrale nucléaire à Remerschen. Alors que les problèmes techniques et financiers semblaient en voie d'être résolus, des problèmes politiques n'ont pas permis de prendre cette décision jusqu'à ce jour. J'en reparlerai plus tard.

Promouvoir tant les investissements productifs que les exportations, tels étaient deux objectifs essentiels de notre déclaration de l'année dernière. La création de la SNCI y a heureusement répondu. A cette innovation d'ailleurs a été adjoint un aménagement des avantages fiscaux concédés dans l'intérêt de l'investissement productif, comme vous le savez.

En ce qui concerne le problème de l'inflation, de l'échelle mobile et des prix, je m'étais prononcé prudemment sur la tendance à la baisse du rythme d'inflation et sur l'amélioration de la situation au Luxembourg. Nous nous étions engagés à poursuivre notre action de contrôle et à renforcer la répression des abus par l'intermédiaire de l'Office des Prix, mais nous avions refusé à l'époque déjà d'emboîter le pas à ceux qui, hier, admiraient ou adoraient notre système et qui, aujourd'hui, feignent de le condamner sans restriction aucune.

En ce qui concerne la réforme de l'indice des prix, je vous avais annoncé, il y a douze mois, la réalisation par le STATEC d'une enquête luxembourgeoise permettant de mieux connaître la structure actuelle de la consommation des groupes de salariés dont la consommation est à la base de notre indice des prix.

Quant à la sécurité sociale trois problèmes se posaient, à savoir : l'accroissement inquiétant des dépenses des caisses de maladie, ensuite l'harmonisation de ces caisses et enfin l'étude en cours sur la réforme globale de l'assurance pension.

Les réserves budgétaires s'élevaient à 5,8 milliards dont 500 millions étaient transférés à la SNCI. La situation financière était considérée comme saine, même si on assistait déjà à un développement plus modéré des revenus réels. Nous avons néanmoins décidé de maintenir le niveau prévu des dépenses budgétaires pour soutenir l'activité et favoriser l'emploi.

III. A. Situation économique au début de 1978

Quelle est maintenant la situation au terme de la 4° année de crise dans les pays industrialisés et quelles sont les perspectives à court terme?

Malgré les espoirs formulés depuis 2 ans par de nombreuses instances nationales et internationales, la conjoncture ne s'est toujours pas redressée. Après la reprise de la production amorcée en 1976, l'année écoulée a vu une rechute du niveau d'activité et ce dès la fin du ler trimestre dans les pays européens, alors que le Japon et surtout les Etats-Unis ont bien mieux résisté. Le coup de frein subi par l'expansion économique s'est traduit sur le plan social évidemment par une aggravation du chômage. La persistance de la crise a par ailleurs ravivé très sérieusement les réflexes protectionnistes, et les interventions des autorités publiques portant atteinte à la liberté des échanges commerciaux sur le plan mondial se sont multipliées. Le commerce international a donné

à son tour des signes manifestes d'essoufflement. Les pays à monnaie forte pour leur part ont continué à consolider leurs excédents commerciaux, alors que des pays déficitaires, tels les Etats-Unis, ont vu leur monnaie baisser, et baisser d'une manière d'autant plus inquiétante que la baisse était exagérée et inexplicable.

Ainsi donc, en ce début de 1978, prévoit-on un peu partout une croissance modérée et souvent plus modérée qu'en 1977. Les pays occidentaux seront cette année encore confrontés aux difficultés, voire à l'impossibilité de relancer sérieusement l'activité économique et surtout de la relancer sans ranimer les tendances inflationnistes.

Au niveau de l'activité économique, nous avons pu observer l'année dernière des évolutions divergentes suivant les branches. La production industrielle a stagné au niveau de 1976 puisqu'elle n'a augmenté que de 0,5% en volume; le secteur de la construction, quant à lui, a encore reculé de 1,2%, alors que les services — en dehors des transports — ont continué à progresser. Il en résulte que le rythme de croissance du produit intérieur brut n'aura été que d'environ 1% en volume.

Exportations — Importations

En 1977 le Grand-Duché a continué à souffrir de la crise de l'acier et les exportations sidérurgiques pourtant déjà assez basses ont encore fortement reculé. Ce recul a d'ailleurs eu tendance à toucher progressivement bon nombre d'autres industries exportatrices, qui, tout en maintenant une légère progression de leurs fournitures en volume, ont dû concéder des prix peu rémunérateurs, alors que par ailleurs les coûts de production ont continué à s'accroître et qu'une utilisation relativement faible des capacités risque de mettre en danger la rentabilité de beaucoup d'entreprises.

Sur l'ensemble de l'année écoulée, les exportations de biens auront ainsi connu une expansion de l'ordre de 2% en volume, alors que les prix — hélas — ne se sont accrus que de 0,6%.

Pour ce qui est des importations, la progression continue des dépenses de consommation des ménages et la trop légère reprise des investissements des entreprises, ont déterminé pour 1977 une certaine augmentation. Cette hausse a néanmoins été freinée par la décélération de la consommation intermédiaire des entreprises. Par ailleurs, l'appréciation du cours effectif du franc belge ou luxembourgeois sur l'ensemble de l'année a maintenu l'augmentation des prix à l'importation en 1977 dans des limites très raisonnables, entre 2 et 3%.

Je sais bien combien il est difficile de donner des chiffres exacts sur nos échanges internationaux, voire sur notre balance commerciale, je m'efforcerai cependant de donner quelques indications. D'après nos tout derniers chiffres les importations ont augmenté encore un peu plus rapidement au cours de l'année 1977 que nos exportations, puisqu'elles ont progressé de 3,2% contre 2,6% pour les exportations. Il en résulte pour l'année 1977 un déficit de la balance purement commerciale approchant les 9 milliards alors qu'il fut de l'ordre de 8,250 milliards l'année précédente.

Perspectives pour 1978

A une époque où tous les experts internationaux ne cessent de rectifier vers le bas leurs pronostics quant à l'évolution du commerce mondial, il est particulièrement difficile de formuler une prévision cohérente en ce qui concerne la croissance de nos exportations. Toujours est-il qu'il est possible d'énoncer un certain nombre d'éléments délimitant nos possibilités en 1978. Dans l'hypothèse optimiste d'une croissance des échanges mondiaux de 5%—5,5% en volume, la structure de nos exportations à forte pondération de produits sidérurgiques nous amènera fatalement à rester en-deça de l'expansion des marchés d'exportation.

Certes, les récentes mesures communautaires tendant à limiter l'impact, tant sur le plan des prix que sur celui des quantités, des importations d'acier dans les pays de la Communauté ont ranimé quelque peu l'afflux de commandes nouvelles dans nos usines sidérurgiques et ce à des prix en hausse. L'effet obtenu dans une première phase pourrait cependant avoir des composantes spéculatives et ne pas se prolonger au-delà du premier trimestre ou du 1^{er} semestre. Sur le plan quantitatif, on ne devrait donc connaître en 1978 qu'une amélioration très limitée.

L'engourdissement qu'on note actuellement dans d'autres branches exportatrices ne présage guère une évolution plus dynamique. Le taux de croissance en volume des exportations de biens ne devrait donc pas excéder 2% en 1978. On s'attend cependant à une légère amélioration sur le plan des prix.

Consommation privée

La consommation des ménages a continué de croître. Le niveau d'activité stagnant dans de nombreuses branches, le chômage partiel et la disparition des heures supplémentaires et des primes de production ont à peine freiné l'évolution de la masse salariale. Par ailleurs, le crédit à la consommation a été en net progrès. L'expansion de la consommation se situe surtout dans le domaine de l'acquisition de biens dits durables (automobiles), ensuite dans le secteur de l'alimentation (boissons, tabacs et articles de ménage), et enfin dans celui des loisirs et voyages. On estime que cette progression pourrait se chiffrer à 2% en volume.

Ces constatations appellent quelques commentaires. La consommation a pu progresser malgré la crise, et le commerce en a bénéficié. D'ailleurs pourquoi passer sous silence que l'ampleur si surprenante de notre consommation (s'accompagnant d'ailleurs d'une progression de l'épargne) est due en partie à la présence sur notre territoire de quelques milliers de fonctionnaires internationaux accompagnés de leur famille, dont les achats constituent pour nous en quelque sorte l'équivalent d'une exportation puisque leurs revenus proviennent d'organisations internationales. D'autre part, il me semble raisonnable d'attirer votre attention sur le fait que, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays, il ne nous est pas possible de relancer la production par la consommation nationale, en effet, une augmentation des achats correspondrait à une augmentation des importations, plutôt que de profiter à la production nationale.

Pour 1978 les hypothèses de base de l'évolution de la consommation privée semblent être un ralentissement des revenus salariaux et l'impact croissant des charges occasionnées par les amortissements des importants crédits personnels accordés en 1976 et 1977. S'y ajoutent encore les perspectives préoccupantes du marché de l'emploi. La consommation des ménages ne devrait par voie de conséquence progresser que très faiblement en termes réels.

La consommation collective a connu au cours de 1977 un nouveau ralentissement, du fait surtout d'une incidence moindre de l'échelle mobile des salaires sur l'évolution des charges de personnel des administrations. Cette tendance se poursuivra en 1978 où l'on escompte une nouvelle atténuation de l'effet haussier des adaptations salariales automatiques (+4,5% en 1978 contre + 7,2% en 1977) doublée d'une politique restrictive en matière de dépenses de consommation des administrations. Dans ces conditions, la croissance en valeur de la consommation collective aura été légèrement supérieure à 9% en 1977 et serait d'environ 7% en 1978.

Investissements

Si les investissements restent soutenus, c'est essentiellement grâce aux initiatives des pouvoirs publics dans l'intérêt de l'emploi. Pour l'année 1977, le volume de travail presté dans le domaine du génie civil dépasse de 9% le niveau de 1976. Pour 1978, les dépenses d'investissement de l'Etat pourraient connaître une progression en valeur d'à peu près 18%.

J'aurai l'occasion de revenir sur ce point plus loin dans mon discours.

La situation a été moins brillante dans le domaine du bâtiment, tant résidentiel que non-résidentiel. Les indices d'activité dans la construction de logements témoignent notamment d'un nouveau recul en ce domaine qui pourrait se chiffrer à plus de 6% en volume. Certains indices prévisionnels, comme les permis de construire, font admettre cependant une évolution plus favorable. L'activité dans ce domaine pourrait donc s'améliorer légèrement en 1978.

Dans le domaine industriel enfin, après une reprise en 1977, des incertitudes pèsent sur l'évolution des investissements dans un avenir immédiat. Elles sont dues entre autres aux mauvais résultats dans le secteur sidérurgique et à la baisse brutale du dollar.

Emploi

En raison du poids du secteur industriel pour l'emploi salarié, la conjoncture industrielle hésitante a déterminé en 1977 une aggravation de la situation sur le marché de l'emploi. La réduction inévitable des effectifs dans la sidérurgie dans le cadre de l'assainissement des structures de production, le ralentissement conjoncturel de l'embauche dans les branches industrielles et la poussée des jeunes entrant sur le marché de l'emploi ont fait prendre au chômage de plus en plus d'ampleur.

Les perspectives pour 1978 restent mauvaises (ou peu encourageantes). Face à la montée incessante des demandes d'emploi non satisfaites, les offres d'emploi non satisfaites déclinent.

L'existence de divisions anticrise dans la sidérurgie exerce parallèlement une pression supplémentaire sur le marché de l'emploi et rétrécit les possibilités de placement de quelque 1300 demandeurs d'emploi officiellement enregistrés en février; mais si le Gouvernement luxembourgeois n'avait pas pris l'initiative de certaines mesures anticrise et si donc les entreprises luxembourgeoises avaient simplement suivi l'exemple des entreprises étrangères, en licenciant le personnel excédentaire, nous aurions actuellement, il faut le souligner, un chômage de quelque 3% de notre population active. Cependant nous ne

pouvons prétendre être à l'abri de tout risque et nous ne pouvons prétendre que la situation ne pourrait se dégrader dans les mois prochains. Aussi les seuils critiques de chômage prévus par la loi du 24 décembre 1977 pourraient-ils être rapidement atteints.

Salaires

L'évolution des salaires s'est stabilisée en 1977, subissant avec retard le contrecoup de l'évolution économique. Certes, le renouvellement de conventions collectives importantes, et l'augmentation linéaire de 2% dont ont bénéficié les salariés du secteur public début 1977, ont constitué des facteurs de hausse. L'accroissement du chômage partiel et complet, ainsi que, d'une façon générale, le faible niveau d'activité ont par contre eu un effet restrictif, neutralisant en partie les améliorations salariales concédées dans certaines branches. On estime que la masse salariale s'est accrue de 9,6% en 1977 (contre 12,7% en 1976), dont 7,2% (contre 9,9% en 1976) seraient dus à l'incidence de l'échelle mobile des salaires.

Les perspectives économiques pour 1978 telles qu'elles se profilent actuellement font entrevoir une évolution plus modérée en 1978, compte tenu de la poursuite du ralentissement de la hausse des prix à la consommation et de la stagnation des revenus réels.

Prix

Le ralentissement constant de la hausse des prix à la consommation constitue cependant un élément positif. Favorisé sur le plan externe par un fléchissement général des tensions inflationnistes dans les pays voisins, ainsi que par une appréciation du franc, abaissant les prix à l'importation, ce redressement place le Luxembourg en deuxième position en Europe, derrière la RFA. Pour l'ensemble de l'année et en moyenne annuelle, le taux d'inflation n'a été que de 10,7% en 1975, de 9,8% en 1976 et de 6,7% en 1977. Ces tendances favorables se sont poursuivies au début de 1978, de sorte qu'on estime que cette année, le taux d'inflation moyen pourrait n'être que de 5,4%. A ce jour, la moyenne des 12 derniers mois est inférieure à 6%. Cette situation privilégiée vaut plus particulièrement pour l'évolution inter-annuelle des prix au courant du second semestre de 1977: juillet 7,3%; août 6,1%; septembre 5,8%; octobre 5,4%; novembre 5,3% et décembre 4,3%; Janvier 1978 3,8%; février 1978 3,3% ce qui est un record communautaire.

L'environnement international, l'âpreté de la concurrence dans un climat conjoneturel généralement maussade ainsi que la discipline des partenaires sociaux ont contribué largement à l'obtention de ce résultat flatteur. Le Gouvernement y a contribué pour sa part. Ainsi on doit mentionner notre discipline démontrée lors de l'élaboration du budget de 1978, l'application conséquente de la législation sur les prix et le fait que nous n'ayons cessé à aucun moment d'encourager la concertation entre les partenaires sociaux et de prêcher la modération. Quoiqu'il en soit, je tiens à souligner qu'il serait faux d'espérer que le processus inflationniste est définitivement enrayé ou même que la tendance à la baisse va automatiquement continuer comme elle s'est profilée au cours de ces derniers mois. Au contraire, ce Gouvernement, fidèle à sa politique réaliste, se refusera toute déclaration ou tout accent triomphaliste. Le Gouvernement et les agents économiques devront en permanence conjuguer leurs efforts pour maintenir une évolution favorable.

III. B. Perspectives de la croissance et de l'emploi

Les facteurs structurels de la crise

Il convient de s'interroger sur les causes de la crise et sur les perspectives à plus long terme. Les récessions que nous avons connues depuis la guerre — tous les 5 ans environ — n'ont jamais duré plus d'un ou de deux ans et ont été accompagnées d'un chômage limité. La crise actuelle n'a pas un caractère conjoncturel et passager, mais elle résulte d'un ensemble de facteurs structurels, dont l'effet se prolongera pendant une période assez longue. Nous pouvons distinguer des causes économiques, démographiques et sociales.

Facteurs économiques

C'est une nouvelle période de notre histoire économique qui s'ouvre, après plus de 25 années de prospérité qui ont porté notre produit national brut par habitant à un niveau proche de celui des Etats-Unis, donc parmi les plus élevés du monde (plus de 7000 dollars en 1977).

Parmi les causes économiques de la crise, on peut citer le dérèglement du système monétaire international, la crise de l'énergie qui s'est manifestée à partir de 1973 avec le quadruplement du prix du pétrole, la nouvelle division internationale du travail, la prise de conscience des exigences de l'environnement.

L'entrée sur la scène économique des pays en voie de développement pose un problème de concurrence encore plus incisif à long terme. Si l'on songe que le niveau de vie de ces pays est compris entre un quart et un cinquième du nôtre, on comprendra que les charges sociales et les prix de revient de leurs productions seront tels que des industries entières cesseront d'être rentables en Europe. Il en résultera une nouvelle division internationale du travail et une concurrence acharnée, pouvant impliquer dans les pays riches soit le maintien de taux de chômage élevés, soit peut-être des sacrifices en matière de niveau de vie.

La chute du dollar, d'environ 35% par rapport au franc belge en l'espace de 5 à 7 ans, place nos exportateurs devant de redoutables problèmes de compétitivité. Inutile d'ajouter que, par ailleurs, elle fait hésiter les sociétés américaines et surtout les multinationales américaines à développer leurs investissements en Europe.

Je voudrais encore ajouter en une phrase que les difficultés d'approvisionnement en énergie risquent, au cours des années 1980, de devenir également un facteur limitant la croissance.

Crises sectorielles

En 1975 notre production d'acier a baissé de près de 30%; elle est restée à ce niveau déprimé, et il n'est point possible de savoir si et quand le niveau de production de 1974 pourra de nouveau être atteint. Crise de surproduction, prix de revient trop élevés, pertes cumulées de près de 10 milliards de francs qui obligent à une profonde restructuration, alors que par ailleurs ces milliards ont contribué à maintenir le niveau de la consommation que nous constatons.

La sidérurgie japonaise, dont la concurrence se fait particulièrement sentir, exporte les 3/4 de son immense production de plus de 100 millions de tonnes; elle n'a pas hésité à pratiquer encore ces dernières années d'immenses investissements à tel point que le nombre de travailleurs par tonne d'acier produite n'y était l'année dernière que la moitié du nôtre, et cela malgré que le Japon souffre d'une forte pression démographique. A cela s'ajoute que la sidérurgie japonaise a une structure des salaires très différente et enfin, connaissant récemment à son tour des difficultés, elle n'a cependant pas hésité à pratiquer une réduction linéaire de 10% sur tous les salaires pour rester compétitive sur le marché mondial. D'autres concurrents de notre sidérurgie, pour autant qu'il s'agisse p. ex. de pays en voie de développement (Corée du Sud, Argentine, Inde etc.), ont des charges sociales et salariales beaucoup moins élevées que

Voilà donc à titre d'exemple des états de choses qui cependant ne sont pas à imiter et ne peuvent pas être imités dans nos économies occidentales. Néanmoins, pour rester approximativement dans les normes d'heures/ouvrier par tonne d'acier produite, nos sidérurgistes prétendent qu'au taux d'utilisation actuel de nos capacités de production, il leur faudrait réduire leur main d'œuvre d'un tiers par rapport au plus haut chiffre connu vers les années 1973. Ceci reviendrait à dire qu'après avoir enregistré des départs de l'ordre de 3000 unités, et ce sans licenciements et sans crise apparente, il resterait actuellement un excédent de main d'œuvre dans ce secteur d'environ 5000 unités. C'est là un des points clefs que devra examiner la Tripartite sidérurgique, qui s'est déjà réunie fin février et qui va poursuivre l'examen de la situation au cours de ce mois.

L'industrie textile est également en crise, du fait des surcapacités de production installées pendant la haute conjoncture. Cette crise touche notamment notre secteur du textile-habillement et notre industrie des fibres synthétiques.

Facteurs démographiques

En matière démographique aussi, la situation a beaucoup changé. Progressivement les pays européens descendent en-dessous du seuil de remplacement des générations. Le vieillissement des populations qui n'est certes pas un facteur de dynamisme, s'accompagne de charges croissantes au titre de la maladie et des pensions, dont le poids à supporter par la prochaine génération sera d'autant plus lourd que cette génération elle-même sera moins nombreuse, du fait de la chute de la natalité.

A côté de ce problème durable, voici maintenant quelques facteurs démographiques qui accroîtront temporairement nos difficultés.

C'est d'abord l'arrivée à l'âge de travailler des générations plus nombreuses nées entre 1952 et 1964 et le départ à la retraite des générations moins nombreuses nées pendant et après la première guerre. Un supplément de près de 700 personnes par an se présentera de ce fait sur le marché du travail d'ici 1984, bien que je croie que ce chiffre est sous-estimé. Après cette date, la situation se renversera, et nous connaîtrons un déficit de 600 personnes par an, dû à la forte baisse de la natalité après 1964.

Les travaux de la Conférence Tripartite ont été dominés par la constatation qu'il faut éviter de prendre des mesures irréversibles, qui nous obligeraient, après 1984, de recourir à une immigration massive et donc de changer l'orientation de notre politique de l'emploi pour la troisième fois au cours d'une décade.

D'autre part, des difficultés économiques dans les régions frontalières de Lorraine et du Luxembourg belge pourraient engendrer des pressions plus fortes exercées par les frontaliers sur notre marché de l'emploi.

De même la croissance rapide du taux d'activité des femmes qui est venu coïncider avec la crise, viendra encore renforcer cette pression.

Ensuite, le chômage structurel peut résulter d'une inadéquation entre la demande et l'offre de travail. Ceci pose des problèmes, d'une part, d'orientation ou de réorientation scolaires, et d'autre part, d'une meilleure mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre. Ainsi l'on constate que, malgré l'existence de chômage, les Luxembourgeois délaissent

un certain nombre d'emplois en raison de leur caractère saisonnier ou incommode, p. ex. dans l'hôtellerie ou la construction. Il est regrettable aussi que les banques ne trouvent pas chez nous tout le personnel spécialisé dont elles ont besoin, mais j'y reviendrai à la fin de mon exposé en exposant les mesures que le Gouvernement se propose de prendre.

Enfin, le problème peut-être le plus grave est constitué par le déséquilibre entre le nombre croissant de diplômés universitaires et les exigences de l'économie.

Facteurs sociaux

Si l'amélioration de la législation du travail est un but à rechercher et à poursuivre de façon continue en temps normal, il faut toutefois éviter d'introduire dans le marché de l'emploi des rigidités qui se retournent contre les intéressés. C'est ainsi que trop de garanties attachées aux emplois et qui tendent à rendre toute embauche pratiquement irréversible, feront hésiter les entrepreneurs à embaucher des travailleurs supplémentaires et les inciteront plutôt à recourir à de la main-d'œuvre occasionnelle ou à introduire des rationalisations permettant de se passer de travailleurs supplémentaires.

Il convient également de réfléchir à l'attitude à l'égard des travaux dits incommodes ou pénibles. La répugnance à accepter un tel emploi est fort compréhensible et peut même être souhaitable dans la mesure où elle permet l'amélioration ou la suppression de pareils postes. Il est toutefois regrettable que certains postes soient tout simplement désertés par nos compatriotes et qu'il faille recourir à des milliers de travailleurs migrants ou frontaliers, la main-d'œuvre nationale en arrivant au point qu'elle préfère s'inscrire au chômage plutôt que d'exécuter de tels travaux

Nous devons éviter toute mesure qui rendrait l'embauche plus difficile et qui contribuerait ainsi à l'augmentation du chômage, en créant deux catégories: ceux qui ont la chance d'avoir un emploi et dont les avantages sont sans cesse accrus, et ceux qui n'en ont pas. Notre politique du chômage partiel constitue un merveilleux exemple de solidarité qui est cité en modèle. Veillons à ne pas prendre de mesures qui iraient à l'encontre de l'exigence de solidarité.

IV. L'état démographique de la nation

Les difficultés actuelles de notre marché du travail ne doivent pas nous faire oublier que notre situation démographique, caractérisée par une chute — sans précédent en Europe — de la natalité, recèle de graves dangers à long terme pour le financement de notre régime de sécurité sociale, pour notre croissance économique et même pour la survie de notre communauté nationale.

Le taux de fécondité de la population de nationalité luxembourgeoise est depuis des années le plus bas du monde, son vieillissement est l'un des plus accentués, et il n'a pu être freiné que par une immigration massive qui a porté le pourcentage des étrangers à un niveau beaucoup plus élevé que dans les autres pays : 24% — contre 15% en Suisse, 8% en Belgique et en France, 6% en Allemagne.

Au cours des trente dernières années, la population étrangère s'est accrue de 56 000 personnes, tandis que les naissances et les décès de nationaux s'équilibraient sur l'ensemble de cette période. La population de nationalité luxembourgeoise depuis 1945 ne progressait que du fait exclusif des naturalisations et options.

La détérioration progressive de la situation démographique luxembourgeoise est jalonnée de quelques dates fatidiques:

à partir de 1966 : les décès l'emportent sur les naissances au sein de la population de nationalité luxembourgeoise;

à partir de 1972 : le déficit naturel des nationaux n'est plus compensé par l'excédent naturel des étrangers et la population totale n'augmente plus que sous l'effet des immigrations nettes;

à partir de 1976: par suite du renversement du solde migratoire, malgré l'excédent de naissances étrangères, la population totale diminue.

S'il faut en moyenne 2,1 enfants par femme pour qu'une population assure son remplacement, cet indicateur est tombé à 1,3 enfants par femme pour la population de nationalité luxembourgeoise, alors qu'il est encore de 2,3 enfants par femme pour les étrangers vivant au pays. Depuis 1966, il meurt chaque année plus de luxembourgeois qu'il n'en vient au monde; cet excédent négatif augmente chaque année — il est passé de —116 en 1967 à —1830 en 1976. Où cette situation nous mène-t-elle?

Il est évident que la chute profonde de la fécondité et le vieillissement de plus en plus accentué de la population auront des répercussions profondes sur le coût de notre sécurité sociale et sur notre dynamisme économique.

Au cours des 50 à 100 années à venir, le sort du Luxembourg sera conditionné en premier lieu par l'évolution prochaine et future de la fécondité. Même si la population active était susceptible de conserver un volume constant jusqu'au début du XXI° siècle grâce à une participation accrue des femmes à la vie économique, nous pouvons distinguer deux alternatives :

— ou bien la fécondité des Luxembourgeois se sera relevée d'ici à vingt ans au voisinage du remplacement des générations et nous pourrons recourir à dose modérée à l'immigration jusqu'à ce que nous soyons devenus totalement auto-suffisants en main-d'œuvre (vers 2030 ou 2040); ou bien la fécondité n'aura pas rejoint le niveau de remplacement des générations et le choix sera très clair, ne laissant que le recours à une immigration massive et structurelle, ce qui signifie à terme la fin de notre identité nationale et l'avènement d'un autre Luxembourg, ou alors ce sera l'acceptation d'une réduction progressive de nos forces vives avec les conséquences qui s'y rattachent en matière d'abaissement de niveau de vie de la population!

Jusqu'à présent, nous avons gagné pratiquement sur tous les tableaux, puisqu'en effet nous avons réduit au minimum ou au maximum selon le point de vue que l'on adopte, les charges que représente la jeunesse qualifiée d'inactive, alors que par ailleurs nous avons importé des travailleurs se trouvant dans la force de l'âge, réussissant à freiner ainsi, mais à freiner artificiellement, notre vieillissement. Si cependant nous voulons redresser la situation et ne pas nous laisser aller à l'abandon, il faudra beaucoup d'efforts, voire des sacrifices, car alors nous entrerons dans une période où nous cumulerons les désavantages c.-à-d. les charges croissantes de la vieillesse avec les charges d'une politique plus généreuse et plus efficace d'aide à la famille. Aux dires des experts, il faudra un demi siècle pour redresser la situation actuelle, à supposer qu'on puisse et surtout qu'on veuille la redresser. Pour beaucoup, l'an 2000 déjà paraît hors d'atteinte et l'est peut-être, alors que pourtant cet an 2000 c'est tout simplement l'année où les enfants qui vont naître cette année-ci auront 21 ans, ce qui ne manque pas de laisser rêveur.

Etant donné la complexité de la matière et la gravité de l'enjeu dans ce domaine, le Gouvernement s'est adressé à un expert de renommée mondiale pour faire élaborer à la fois un constat mais aussi des projections démographiques, voire un plan d'action. Ce document dont les différents éléments m'ont déjà été remis, doit être prêt dans son ensemble pour la fin du mois prochain. Je ne manquerai pas de le transmettre à votre Haute Assemblée, ce qui nous donnera l'occasion d'en reparler de façon plus approfondie.

V. Les perspectives d'avenir en sidérurgie

La sidérurgie a été et demeure un facteur important de notre économie industrielle, notamment du point de vue :

- de l'activité économique en général, avec de multiples retombées dans d'autres secteurs;
- des intérêts sociaux majeurs;
- du commerce extérieur.

Contexte international

La situation et les perspectives d'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise ne peuvent être appréciées que dans le cadre de la sidérurgie communautaire et dans le contexte du marché international de l'acier.

Avec la sidérurgie communautaire, dont elle est nécessairement solidaire, la sidérurgie luxembourgeoise entre dans la quatrième année d'une crise qui déborde nettement les limites d'un cycle conjoncturel et qui a pris l'allure d'une lame de fond susceptible de remettre en cause, chez nous comme ailleurs, des structures industrielles que l'on croyait solidement établies et invulnérables.

Les causes structurelles de la crise, nous les avons déjà mentionnées.

Les seules garanties réelles pour l'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise résident dans le maintien et le rétablissement de la capacité compétitive de ses usines sur le marché international ou dans la diversification de la production.

Il importe dès lors de mettre en œuvre les moyens d'action dont peut disposer le pays, tout en tirant profit des facilités que peut offrir la Communauté, afin de permettre à la sidérurgie de s'adapter aux conditions nouvelles et d'assurer son développement.

La tâche requiert des initiatives courageuses et des mesures cohérentes, mettant en commun les efforts propres des entreprises, la coopération des syndicats et les appuis des pouvoirs publics.

Plan Davignon

La Commission des Communautés Européennes a mis en application, avec l'accord du Conseil des Ministres, de nouvelles mesures d'ordre conjoncturel, renforçant et complétant celles qui avaient été prises antérieurement et qui s'étaient avérées insuffisantes.

Le plan d'action comporte des mesures périphériques de politique commerciale basées sur la notion antidumping, et ayant un caractère temporaire. Elles répondent à des impératifs à la fois de fermeté et de circonspection et recherchent la coopération, compte tenu du fait que la Communauté demeure exportatrice nette dans le secteur sidérurgique et qu'il en découle des exigences en matière de relations commerciales extérieures.

Notre pays a fermement soutenu l'action menée par la Commission sous l'impulsion du Commissaire Etienne Davignon. Il a un intérêt majeur à la sauvegarde du marché commun de l'acier, de son unicité et de sa cohésion.

Les mesures touchant les importations n'ont pas pour but de se réfugier dans un régime communautaire de protectionnisme caractérisé où le Luxembourg risquerait de jouer perdant. Il s'agit plutôt de colmater et de neutraliser des effets perturbateurs excessifs à l'importation.

L'action s'ajoute à des mesures internes de remise en ordre du marché et doit en assurer l'efficacité, afin d'arrêter l'hémorragie en substance dont souffrent les entreprises même les plus performantes et le tout est orienté vers un assainissement structurel de la sidérurgie communautaire.

Ce programme a déjà eu des effets salutaires, notamment dans le domaine des prix pour certaines catégories de produits sidérurgiques. Les améliorations se sont peut-être produites sous le premier choc de l'action engagée et il y a dès lors lieu de se montrer prudent et circonspect dans l'appréciation des résultats et d'une situation encore mouvante. Du côté des importations, les négociations menées par la Commission avec un certain nombre de pays tiers exportateurs d'acier s'avèrent en effet laborieuses.

S'il y a dès lors une lueur d'espoir, on ne peut cependant admettre un véritable redressement. Les perspectives ne peuvent être appréciées avant quelques mois.

Des incertitudes préoccupantes concernent les possibilités de livraison de produits sidérurgiques sur les marchés internationaux. Les Etats-Unis de leur côté ont mis en vigueur un système de prix minima de référence à l'importation (prix-gâchettes / trigger prices), dont certaines modalités d'application risquent de rendre difficile le maintien des positions européennes sur des marchés régionaux des USA. Sur d'autres marchés extérieurs également des me-

sures limitatives à l'importation pourraient être prises par les autorités respectives.

Les programmes prévisionnels « acier » de la Commission des C. E. se ressentent des incertitudes qui pèsent sur les activités sidérurgiques communautaires. Les perspectives se dégageant des études de marché pour le premier semestre 1978 ne laissent pas prévoir un regain significatif de la production, qui est censée se situer au niveau de la moyenne trimestrielle de 1977, soit entre 30 et 32 millions de tonnes d'acier brut par trimestre. La consommation d'acier reste stable et on ne peut encore prévoir une percée de la demande. Les importations ne faibliront guère, mais les exportations accuseront probablement un recul par rapport à 1977, où elles étaient relativement élevées, en particulier vers les USA.

Cela suppose que les agents économiques concernés fassent preuve d'un comportement suffisamment discipliné et que les efforts entrepris ne se relâchent pas.

Réformes structurelles

Les soucis conjoncturels, pour importants qu'ils soient, ne doivent pas faire perdre de vue l'objectif essentiel de la politique industrielle dans le secteur de la sidérurgie, qui vise une restructuration des moyens de production dans le but de rendre la sidérurgie communautaire à nouveau compétitive sur le marché international de l'acier.

A cet égard, la Commission a entrepris des travaux d'investigation et d'étude qui se concrétiseront dans une révision des objectifs généraux. Une étude parallèle a été menée en Belgique, à la demande du gouvernement belge et en accord avec la Commission des C. E., pour situer les perspectives de la sidérurgie belgo-luxembourgeoise et les nécessités de sa restructuration. La sidérurgie luxembourgeoise y a été associée. Cet état de chose sera à suivre avec une attention particulière.

Les mesures d'ordre structurel, au niveau communautaire ou sur les plans nationaux, demandent évidemment des efforts s'étalant sur des années.

La Commission a déjà prévu et continue de mettre au point une palette d'interventions pour stimuler les adaptations nécessaires et pour en rendre supportables les répercussions sociales.

Dans la mesure où les gouvernements se proposent d'intervenir dans le processus de restructuration, il appartient à la Commission de veiller à ce que l'octroi d'aides nationales s'opère suivant des critères harmonisés et respecte des limites raisonnables. Cette question est d'une grande importance pour notre pays. Aussi fait-elle en ce moment même l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la tripartite sidérurgie qui s'est réunie une première fois le mois dernier et qui poursuit ses travaux ce mois-ci. Par ailleurs, ces mêmes problèmes feront l'objet de discussions entre le Gouvernement belge et le Gouvernement luxembourgeois voire la Commission européenne; nous en tiendrons informés aussi bien la Chambre que les partenaires sociaux.

La MMR-A est passée par des bouleversements douloureux qui restent présents dans toutes les mémoires, sans qu'on ait besoin d'en évoquer à nouveau les péripéties. Notre Gouvernement, auquel s'est associé le gouvernement belge, s'est préoccupé de rechercher une solution aux graves problèmes auxquels était confrontée l'entreprise.

L'accord belgo-luxembourgeois du 3 septembre 1977 a permis de sauver de la débacle au moins l'usine de Rodange et d'entreprendre les efforts de réflexion, d'étude et de concertation nécessaires pour dégager des conclusions en ce qui concerne les possibilités d'avenir, compte tenu des exigences nouvelles découlant de la situation de l'industrie sidérurgique communautaire et des impératifs d'adaptation. La Commission des C. E. a été associée aux travaux et a donné son assistance précieuse.

Les études menées en 1977 ont confirmé la nécessité d'une restructuration rationnelle et ont fait ressortir que l'avenir et la compétitivité de Rodange se situent au niveau des activités de laminage et pour l'essentiel dans la production de spécialités sidérurgiques. Aussi l'accord complémentaire belgo-luxembourgeois du 20 décembre 1977, appuyé par la Commission des C. E., retient-il à titre préférentiel les propositions de synergie de l'ARBED et formule des recommandations de restructuration dans les domaines ci-après:

- technico-économique
- social
- financier
- de gestion.

Tout en s'appuyant sur le groupe de l'ARBED dans le cadre de synergies profitables à l'ensemble, la MMR-A pourra subsister en tant qu'entité.

La restructuration indispensable au maintien, à Rodange, d'une activité sidérurgique à un certain niveau et dans des perspectives à long terme, rend inéluctables des mesures d'adaptation techniques et industrielles.

Ces mesures auront fatalement des répercussions progressives sur l'emploi au fur et à mesure de la mise en œuvre des synergies, mais les adaptations économico-techniques devront se faire progressivement, à un rythme les rendant socialement supportables tout en évitant de nouvelles pertes de substance (cashdrain).

L'assainissement financier de la société MMR-A, en vue de la reconstitution d'un capital social effectif de l'ordre d'un milliard de francs au moins, et la mise en place d'un organe de gestion renouvelé doivent nécessairement précéder la restructuration industrielle. Les négociations concernant ce problème important, entamées dès le début du mois de janvier, se sont avérées difficiles. Le Gouvernement n'a cessé d'insister sur l'urgence d'un accord concrétisant des résultats satisfaisants dans l'intérêt d'une nouvelle entreprise capable de défendre ses chances sur les marchés et dans celui du maintien d'emplois.

Une solution d'équilibre se dessine à présent. Cela n'aura pas été sans mal car à maintes reprises nous aurons été à deux doigts, je dirais même à un doigt d'un échec. Si le sauvetage de Rodange paraît aujourd'hui assuré, nous le devons à la compréhension de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse de la Commission des Communautés Européennes, du Gouvernement belge, des salariés, de la direction de Rodange, des actionnaires, des créanciers et bien sûr de l'ARBED. Nous espérons pouvoir procéder à la rédaction d'un 3e et dernier procès-verbal d'accord entre les parties concernées à la fin de ce mois; la conclusion juridique c.-à-d. la constitution officielle de la nouvelle société devant normalement se faire vers la fin d'avril à la suite de certaines dispositions statutaires.

ARBED

Pour ce qui est de l'ARBED, son évolution se place dans le contexte élargi rappelé tantôt.

Quelques indications particulières sont de mise.

En 1977, le total de la production a atteint 3 780 477 t, contre 4 044 560 t en 1976 et 5 000 000 t en 1974.

Pour ce qui est des investissements, on peut noter les montants ci-après visant les grands travaux et les immobilisations courantes:

dépenses probables en 1977 : 2,9813 milliards de F dépenses prévues pour 1978 : 4,9533 milliards de F dépenses prévues pour 1979 : 1,9009 milliards de F

Les deux dernières rubriques totalisent 6 854 milliards de F et représentent la situation d'engagement au début de janvier 1978.

Quant aux emplois, le nombre total pour la sidérurgie a atteint 22 500 unités fin janvier 1978 dont quelque 19 800 pour l'ARBED.

On ne peut ignorer les liens qui se sont tissés en Sarre entre l'ARBED, la Neunkirchener Eisenwerk A. G., et SRB (Stahlwerk Röchling-Burbach). Il n'y a pas lieu de revenir à un schéma abondamment commenté dans la presse. Une restructuration est intervenue en Sarre, avec l'aide du Gouvernement Fédéral, l'ARBED ayant dû procéder à des échanges de titres et faire des mises au départ de fonds générés en R.F.A.

On sait d'autre part que l'ARBED, eu égard à SIDMAR, n'a pas pu ignorer ce qui se passe en Belgique, notamment l'impact de l'étude McKinsey, au point de vue de l'appréciation des marchés et du jugement de l'outil, abstraction faite des plans que le Gouvernement belge est appelé à arrêter sur le plan sidérurgique et du rôle d'orientation assumé par la Commission des C. E. Sans faire une nouvelle fois référence à MMR-A il échet de constater que cet état de choses peut ouvrir des perspectives nouvelles et influencer des orientations.

Les conséquences finales de ces différents mouvements ne peuvent pas encore être appréciées avec la précision voulue. Voilà pourquoi le Gouvernement continuera de suivre l'évolution avec une attention accrue. Une information régulière peut être aménagée au niveau des Commissions parlementaires.

VI. La politique de développement économique et de diversification industrielle

L'arrivée tous les ans sur le marché de l'emploi de travailleurs en surnombre, le dégagement du personnel dans la sidérurgie à moyen terme — éventuellement quelque 5000 travailleurs —, le phénomène de la restructuration et de la rationalisation qui est noté dans les entreprises, assignent clairement deux objectifs prioritaires et complémentaires à la politique économique : la création d'emplois nouveaux — l'implantation d'activités nouvelles, accompagnée de la consolidation et du développement des entreprises existantes.

Pour atteindre ce but, le Gouvernement a relancé la politique de développement et de diversification industrielle sur plusieurs plans parallèles. Pour que cette politique porte ses fruits, il est indispensable de tenir compte de l'environnement général et de certains préalables.

Il est acquis tout d'abord que d'autres pays aussi sont confrontés avec des problèmes aigus d'emploi et de redéploiement industriel et que nous aurons dès lors à affronter une âpre concurrence dans nos efforts pour attirer de nouvelles industries.

Si la paix sociale, la stabilité de notre régime démocratique et la productivité de la main-d'œuvre sont des atouts indéniables, nos efforts, s'ils veulent être un succès, doivent au départ prendre en considération que les circonstances des années 60 ont changé de fond en comble :

- dévalorisation du dollar, état de choses qui stimule les exportations américaines, mais freine la propension d'investir à l'étranger;
- dérangement monétaire des devises européennes, qui fait que l'implantation d'activités dans des pays à monnaie faible est plus avantageuse et que la concurrence s'en trouve exarcerbée;
- réévaluation de fait du franc belgo-luxembourgeois;
- diminution de l'attrait de s'établir dans les pays du Marché Commun; et enfin notons la
- croissance rapide, trop rapide, des coûts de production en Europe.

Cela étant, la réussite de nos efforts dépendra de plusieurs préalables :

- les entreprises qui entendent s'implanter chez nous doivent pouvoir s'établir et se développer dans des conditions d'économie de marché.
- Les expériences qui affectent la libre-entreprise sont à limiter au minimum et ne doivent pas dépasser en termes de contrainte ce qui se passe ailleurs.
- La loi des coûts comparés garde toute sa valeur.

Dépendant presqu'exclusivement des marchés extérieurs, ne disposant pas de matières premières (de plus notre approvisionnement en énergie n'étant guère assuré à l'avenir), nous Luxembourgeois devrons veiller à ce que nos coûts de production, lisez nos coûts salariaux et nos charges sociales, ne s'accroissent pas démesurément.

Incitation économique

Les instruments d'incitation économique sont et seront mis en œuvre d'une façon optimale.

Je m'empresse de souligner une fois de plus nos moyens d'action :

- application plus intensive des lois-cadres en faveur d'investissements additionnels;
- traitement rapide et plus généreux des dossiers présentés par des entreprises nouvelles ou existantes;
- attention accrue pour les entreprises des classes moyennes et les activités du secteur tertiaire;
- aménagement de sites industriels;
- prise en main et valorisation de sites d'intérêt national, dans le cadre de l'aménagement du territoire;
- application du dégrèvement fiscal spécial article 7 de la loi-cadre d'expansion économique du 28 juillet 1973 conjointement avec les avantages renforcés de la loi du 25 juillet 1977 sur l'aide fiscale temporaire à l'investissement;
- prise en compte d'investissements immatériels (recherche, études, gestion, organisation) et des frais de formation et de recyclage de la maind'œuvre;
- prise de mesures en exécution de la loi du 24 décembre 1977 dans l'intérêt de la croissance économique et du maintien de l'emploi;
- intervention de la SNCI, notamment dans les domaines des prêts à moyen et à long terme, des crédits d'équipement et des facilités à l'exportation.

S. N. C. I.

La S.N.C.I. mérite qu'on s'y attache plus longuement.

Les nouvelles possibilités de financement ouvertes grâce à elle élargissent la panoplie des moyens publics à mettre en œuvre pour stimuler les investissements et pour soutenir les exportations des entreprises.

A ce sujet il convient de relever que la S.N.C.I est devenue opérationnelle en un laps de temps très réduit de trois mois et demi. Ses opérations ont démarré le 3 janvier de cette année alors que la première réunion du conseil d'administration n'a eu lieu que le 15 septembre dernier. Cette performance n'a pu être réalisée que grâce à l'assiduité du conseil d'administration qui s'est réuni neuf fois en trois mois et demi et qui a donc démontré que la formule de la composition tripartite si vigoureusement attaquée par l'opposition ne handicape nullement l'efficacité de ce nouvel organisme financier.

Les premières réunions du conseil d'administration

ont été consacrées évidemment à la mise en place des organes et de l'infrastructure de la S.N.C.I. A cet égard de la S.N.C.I. s'est orientée d'après les deux principes de fonctionnement majeurs énoncés dans l'exposé des motifs du projet de loi correspondant, à savoir:

- la limitation du noyau administratif à un strict minimum et
- la coopération aussi étroite que possible avec les instances gouvernementales compétentes en matière d'aide publique aux investissements.

En outre le conseil d'administration a consacré plusieurs de ses sessions à la discussion détaillée des règlements grand-ducaux qui fixent les conditions générales des diverses opérations de crédit.

Dans cette optique il a été décidé notamment de relever les taux d'intervention de la S.N.C.I., par comparaison à l'ancien système des crédits d'équipement, en les portant respectivement de 40% à 50% en moyenne pour l'artisanat et les classes moyennes et de 33% à 40% pour l'industrie. Comme vous le savez, le coût du crédit de cette tranche des projets d'investissements pour laquelle intervient la S.N.C.I. ne s'élève qu'à 4,5%, ce qui est un taux très avantageux. Par ailleurs, il convient de rappeler que la S.N.C.I. peut intervenir pour toutes les branches des classes moyennes et du secteur tertiaire alors que l'ancienne formule des crédits d'équipement n'intervenait que pour l'artisanat et l'hôtellerie.

Un autre volet de l'activité de la S.N.C.I. est constitué par le crédit à l'exportation où la S.N.C.I. a déjà été saisie de plusieurs demandes très importantes pour notre industrie et où il existe une collaboration étroite avec l'Office du Ducroire.

En outre les milieux industriels et bancaires luxembourgeois s'efforcent, en coopération avec les autorités gouvernementales compétentes de mettre sur pied un Comptoir pour la coopération économique, technique, commerciale et financière avec les gouvernements, institutions spécialisées et firmes des pays tiers.

Promotion commerciale

Le Gouvernement quant à lui complète et renforce les moyens de promotion commerciale.

— Conscient du fait que l'assurance des crédits à l'exportation prend de plus en plus d'importance dans la mesure où les risques encourus s'amplifient, le Gouvernement a soumis à l'approbation de la Chambre des Députés un projet de loi ayant pour objet de porter progressivement la dotation de l'Office du Ducroire à 400 millions de francs, contre 200 millions à l'heure actuelle, donc un doublement.

The parties of the production of the parties of the

— Notre Comité Consultatif du Commerce extérieur donne l'occasion aux représentants de l'économie luxembourgeoise et du Gouvernement d'examiner ensemble les problèmes qui se posent dans le domaine des relations commerciales internationales et de faire des propositions concrètes en vue de leur apporter des solutions satisfaisantes.

— Les missions diplomatiques et consulaires du Grand-Duché ont été sensibilisées sur l'importance vitale du commerce extérieur pour notre pays en ce temps et elles sont de plus en plus appelées à intervenir pour soutenir les efforts de nos exportateurs.

— Parallèlement, les excellentes relations que nous entretenons avec l'Office belge du Commerce extérieur permettent à nos hommes d'affaires de bénéficier de conseils et de moyens d'intervention de cet organisme d'une très haute qualification professionnelle.

Prospection industrielle

Le Gouvernement s'est d'ores et déjà engagé à renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de prospection et de propagande en vue d'attirer des investissements dans le pays. Le programme mis en œuvre comprend les points suivants :

- institution du Comité de Développement Economique;
- mise en place d'un « Board of Economic Development » aux Etats-Unis d'Amérique, parallèlement à la mise en place d'une procédure de consultation moyennant une liste de références;
- constitution d'une cellule opérationnelle aux Etats-Unis d'Amérique en vue d'un travail concret sur place;
- organisation de deux comités d'accueil et de négociation à Luxembourg, dans le cadre du Comité de Développement Economique;
- mise au point d'une nouvelle brochure de documentation et de propagande;
- concours du secteur bancaire et des entreprises établies dans le pays;
- collaboration étroite avec l'ARBED, avec laquelle nous allons entreprendre très prochainement un voyage de prospection;
- contacts-promotion aux Etats-Unis et dans d'autres pays (Japon, pays européens, pays d'outremer).

Quelques centaines de firmes ont d'ores et déjà été contactées. Des pourparlers sur des projets d'investissement concrets représentant plus d'un millier d'emplois nouveaux sont en cours avec une dizaine de firmes.

E) shinks a remajor shilologic at attatitute at an

VII. Secteurs non industriels

Agriculture — Viticulture

J'estime inutile de rappeler longuement le rôle non négligeable que joue l'agriculture, à la fois élément de stabilité et d'enrichissement, dans l'économie luxembourgeoise.

Depuis une vingtaine d'années, l'agriculture se voit soumise à un processus de transformation et d'adaptation qui se traduit par une diminution du nombre des exploitations ainsi que de la population active et par un accroissement corrélatif de la surface moyenne des exploitations et de la productivité. Tout compte fait, même si cette transformation ne s'est pas déroulée sans grincements, il faut objectivement constater que notre agriculture ne s'en est pas très mal tirée.

Certes, la contribution de l'agriculture au produit national a diminué de façon régulière pour ne plus représenter, à l'heure actuelle, qu'entre 3 et 4%. Mais l'importance de l'agriculture pour notre économie ne se mesure guère à cette seule contribution; d'autres éléments essentiels sont à ajouter.

La valeur ajoutée créée par l'agriculture n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années. Cet accroissement de l'ordre de plus de 40% a été réalisé alors que pour la même période la population active agricole a diminué de 34%, ce qui, logiquement, a entraîné un progrès important dans la productivité par tête d'actif agricole.

Les activités connexes à l'agriculture, importantes par le nombre des personnes qu'elles occupent et la valeur ajoutée qu'elles créent, doivent également être prises en compte. Ensemble avec l'agriculture, elles représentent un élément important et indispensable de l'économie de notre pays.

A côté de ces raisons économiques, des raisons humaines — l'agriculture occupe encore près de 8% de la population active du pays — font que le Gouvernement lui accorde son entière attention.

Revenu agricole

Aussi, le problème du revenu de ces personnes reste-t-il une préoccupation essentielle de la politique gouvernementale en la matière. Grâce à l'action déterminée de l'Etat, aidé par les intéressés, les conséquences négatives qu'ont provoquées les revers climatiques des années 1974 à 1976 ont pu être maintenues dans des limites tolérables. Bien mieux, les comptes provisoires pour 1977 laissent prévoir une augmentation du revenu agricole de près de 20% par rapport à 1976, permettant ainsi d'éponger quelque peu les retards accumulés antérieurement.

Malheureusement, le déséquilibre des marchés agricoles dans la Communauté Européenne, notamment pour les produits qui intéressent au premier chef l'agriculture luxembourgeoise, la situation conjoncturelle difficile du moment, l'urgente nécessité de maîtriser l'inflation et les impératifs d'adaptation font que l'amélioration du revenu agricole ne peut plus, dans la même mesure que par le passé, s'ap-

puyer sur une politique active de prix des produits agricoles.

La Commission C. E. propose dès lors de mettre l'accent de la politique agricole :

- sur certaines améliorations structurelles;
- sur la modernisation des exploitations agricoles;
- sur l'amélioration de la productivité en agriculture.

Ainsi s'explique l'insistance avec laquelle le Gouvernement souhaite que le projet de loi promouvant le progrès économique en agriculture soit approuvé dans les meilleurs délais. Cette insistance s'explique aussi par le respect nécessaire des engagements contractés par le Luxembourg dans le cadre de la Communauté Européenne, au regard de la directive 72/159/CEE sur la modernisation des exploitations agricoles.

Sécurité sociale

Les prix agricoles étant fixés au niveau communautaire, et cela d'un commun accord des neuf Etatsmembres de la Communauté, le Gouvernement luxembourgeois, quant à lui, se penche avant tout sur le volet social et s'attache essentiellement à la solution des problèmes de la sécurité sociale de l'agriculture-viticulture. Dans un souci d'équité sociale et dans un esprit de solidarité nationale, il entend corriger et améliorer le régime des prestations sociales au profit de ce secteur.

Un premier pas a été franchi en 1977, par la réforme de la Caisse de maladie agricole. Cette réforme fait bénéficier les agriculteurs des mêmes prestations de maladie que toutes les autres professions indépendantes, sans que le régime des cotisations ne néglige de tenir compte du pouvoir contributif de l'agriculture.

Récemment, le Gouvernement vient d'arrêter le projet de loi portant réforme de la Caisse de pension agricole et qui mettra enfin les bénéficiaires de rentes agricoles sur un pied d'égalité avec les assurés des autres régimes.

Modernisation des exploitations agricoles et renforcement du régime social agricole sont, en ce qui concerne les objectifs poursuivis par la politique agricole du Gouvernement, complémentaires. En effet, l'amélioration du régime social doit permettre la mobilité des structures agricoles, indispensable à la modernisation des entreprises. Le progrès de l'agriculture luxembourgeoise se trouve donc lié étroitement au vote rapide de ces deux lois.

Transports

Dans le secteur des transports, secteur économique essentiel, une série de problèmes d'orientation seront attaqués très prochainement et ont été attaqués par votre Chambre cette semaine. Je ne m'y arrêterai pas aujourd'hui, étant donné qu'un avis spécifique global et sectoriel a été demandé au Conseil Economique et Social, qui entamera ses travaux après que le Ministre compétent aura introduit, le 28 mars pro-

chain, le débat, situé les problèmes et dégagé les grandes lignes.

L'avis afférent une fois disponible, nous aurons l'occasion d'organiser un large échange de vues.

Travaux Publics

Pour ce qui est des travaux publics, je me bornerai à relever que le Gouvernement est déterminé à maintenir, en période de récession, le niveau élevé des engagements publics au profit d'investissements collectifs.

Je ne puis que souligner à nouveau que les dépenses d'investissements relevant du Ministère des Travaux Publics totalisaient en 1974, année de boom économique, 2,030 milliards de francs, alors que pour 1978 un montant global de 3,3 milliards est prévu, ce qui équivaut à une augmentation de l'ordre de 62,6%, soit 1,270 milliard de francs.

Encore d'autres chiffres significatifs :

Les crédits pour les équipements collectifs, soit les crédits relevant du Ministère des Travaux Publics et d'autres départements, progresseront en 1978 de 455 millions de francs par rapport à 1977 (+8,9%), pour atteindre le montant de 5,592 milliards de francs.

Le coût des investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux à lui seul passera en 1978 à 1,108 milliard de francs, soit une augmentation de 666 millions de francs ou 150,7% par rapport à 1974.

Je relève d'autre part l'effort soutenu et permanent du Gouvernement quant au financement des fonds d'investissement.

Les alimentations budgétaires et le prélèvement sur les avoirs reportés atteindront en 1978 respectivement 2,680 milliards et 881 millions de francs et concerneront les fonds spéciaux ci-après:

- fonds d'investissement pour les télécommunications;
- fonds spécial pour l'épuration des cours d'eau;
- fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux);
- fonds des routes.

Energie

La recherche d'une base d'approvisionnement sûre et à bon compte, un des facteurs indispensables à la croissance économique, constitue toujours l'objectif prioritaire de ce Gouvernement.

La politique énergétique du Gouvernement reste donc axée primordialement sur le souci de fournir au pays des garanties d'approvisionnement à long terme en énergie électrique. Ce n'est qu'accessoirement qu'une comparaison des coûts et prix des différentes alternatives influera sur le choix de la source d'énergie à retenir.

Aussi me semble-t-il très préoccupant que l'alimentation du réseau public d'électricité à partir du RWE n'est couverte que jusqu'à la fin de 1980.

Certes, il existe d'ores et déjà une offre de contrat d'approvisionnement à long terme, indépendante du projet nucléaire, et qui sera à apprécier dans le contexte d'autres propositions.

Mais dès à présent il convient de retenir que, même en présence du moratoire de fait par rapport à l'implantation d'un réacteur nucléaire dans le pays, des études poussées et détaillées ont révélé que le site de Remerschen est le seul site possible pour accueillir une centrale nucléaire et de toute façon un site potentiel pour l'installation d'une centrale électrogène. Il faut donc veiller à ne point préjuger irrémédiablement des évolutions possibles.

En attendant, le Ministre compétent continue à soigner et à intensifier les contacts avec d'autres producteurs-fournisseurs possibles en Belgique, en France et en Sarre. Les propositions faites jusqu'ici restent à concrétiser et à apprécier, de sorte que le dossier énergétique s'en trouvera étoffé davantage.

Une commission, présidée par le Ministre de l'Energie et composée de hauts fonctionnaires de plusieurs ministères concernés ainsi que de représentants des sociétés de distribution, a été instituée pour examiner les différentes possibilités d'approvisionnement du pays en énergie électrique et est appelé à déposer un rapport écrit à bref délai. La formation de cette commission répond à l'objectif de ne plus faire reposer sur les épaules d'une seule personne la lourde charge de fixer des orientations déterminantes pour l'avenir du pays, mais de la soumettre à la responsabilité collégiale de tout un groupe.

D'autre part, l'institution d'un Conseil National de l'Energie est également acquise en principe, quitte à en définir les modalités de composition et de fonctionnement. Ce Conseil assurera l'examen global de toute question se posant à propos des différentes sources d'énergie, y compris le problème de leur utilisation rationnelle.

Enfin, le Gouvernement est résolu à accélérer l'examen des études et des propositions faites dans le cadre des travaux accomplis pendant plusieurs années en rapport avec l'aménagement de la convention de concession, des actes connexes et des aspects tarifaires dans le domaine de la distribution publique de l'énergie électrique.

D'après l'état d'avancement de tous ces dossiers, je pense, avec l'aide du Ministre du ressort, pouvoir saisir le Conseil de Gouvernement des nouvelles propositions concrètes au printemps, avant de les communiquer et de les soumettre à la Chambre pour l'été.

Classes Moyennes

En cette période très difficile, une attention toute particulière doit être accordée aux classes moyennes qui forment l'un des secteurs les plus dynamiques de notre économie. En effet, les quelque 10 000 indépendants, groupant les commerçants et les artisans, lesquels occupent environ 42 000 salariés, ne sont pas aussi gravement touchés par la crise économique. Si la valeur économico-sociologique de ce secteur est indiscutable, il ne faut surtout pas passer sous silence son potentiel de croissance et ses possibilités de création de nouveaux emplois.

En ce qui concerne le premier facteur, le Gouvernement est parfaitement conscient des efforts continus des intéressés pour poursuivre la modernisation et la rationalisation de leurs entreprises; rien que les 1401 demandes introduites depuis l'entrée en vigueur de la loi-cadre des classes moyennes en 1968, portant sur un volume global d'investissement de l'ordre de 3 443 600 000,— francs ont convaincu le Gouvernement de l'utilité de la prorogation de cet instrument légal, afin de permettre aux patrons des entreprises commerciales et artisanales de s'adapter aux exigences de la technique et de la concurrence.

La prime d'apprentissage et la prime d'épargne de premier établissement viennent d'être substantiellement relevées dans deux projets de règlements grandducaux, actuellement soumis pour avis aux chambres professionnelles. Ces deux mesures ont, en effet, paru constituer une excellente incitation pour favoriser soit la conlusion de nouveaux contrats d'apprentissage, soit la création d'établissements nouveaux ou des reprises d'entreprises existantes, toujours dans l'optique de la possibilité de la création de nouveaux emplois.

La loi d'établissement du 26 août 1975 se trouve en application; je porte une attention toute particulière, comme Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, aux grandes surfaces commerciales de plus de six cents mètres carrés; les nouvelles demandes d'implantation sont examinées individuellement et rigoureusement par une commission spéciale dans l'optique du maintien de l'équilibre global ou régional de la distribution.

Dans le domaine de la concurrence, la loi du 3 août 1977 sur le travail clandestin sera mise en exécution, conformément à l'esprit de la législation. La réglementation de la concurrence déloyale se trouve remise sur le chantier.

J'ai relancé les travaux en vue d'élaborer un livre blanc sur nos classes moyennes, comme vous l'avez demandé lors des débats budgétaires. Un groupe de travail, réunissant les délégués des milieux intéressés et les fonctionnaires compétents, est à pied d'œuvre pour faire le constat, pour collecter les données disponibles et pour dégager les lignes de fond d'une politique d'ensemble des classes moyennes pour les 20 ans à venir et ce pour garantir l'épanouissement de ce secteur vers lequel les jeunes doivent se tourner de plus en plus à l'avenir.

Quant à la sécurité sociale des classes moyennes, l'objectif d'un alignement des régimes des salariés se trouve aujourd'hui largement réalisé grâce à des réformes successives; les adaptations qui restent encore à apporter au régime de l'assurance-maladie font l'objet d'études actuellement en cours. L'harmonisation des régimes facilitera beaucoup les réformes futures, permettra de traiter des questions intéressant plusieurs groupes d'assurés dans des projets communs et favorisera la fusion des caisses. Les projets d'intérêt commun qui sont en ce moment en discussion se réfèrent notamment à la réforme globale en matière d'assurance-pension et à la réforme de l'assurance-maladie. Cette dernière prévoit entre autres une uniformisation des taux de cotisation et de l'assiette cotisable, ainsi que la création d'une communauté de risque. Il convient de relever encore que la fusion des deux caisses de pension des indépendants à partir du 1er janvier 1977 a réglé temporairement les difficultés financières de l'ancienne caisse des artisans et que depuis la loi-réforme du 2 mai 1974, l'assurance-maladie des indépendants a pu clôturer ses exercices avec des excédents de recettes non négligea-

VIII. Réforme de l'indice des prix

L'indice des prix à la consommation est un thermomètre, ce n'est pas un médicament. On ne répétera jamais assez que la réforme de l'indice des prix est une opération purement technique visant à créer un meilleur instrument de mesure, qui tienne compte des habitudes de consommation actuelles et qui réduise l'incidence de facteurs purement accidentels (p. ex. la hausse énorme du prix des pommes de terre et du café, d'ailleurs suivie d'une baisse tout aussi importante). En effet, deux reproches peuvent être adressés à notre indice :

- la pondération des articles est basée sur des budgets familiaux qui remontent à 1963-64 et qui ne correspondent donc plus aux habitudes de consommation actuelles;
- notre indice contient 173 positions, alors que les indices étrangers en contiennent entre 200 et 500 selon les pays (900 même en RFA); or, avec 173 positions seulement, des facteurs accidentels comme la hausse ou la baisse des pommes de terre ou du café, ont une incidence démesurée sur l'indice. Dans sa déclaration-programme présentée à la

Chambre des Députés, le 4 juillet 1974, le Gouvernement avait dit ceci : « L'indice des prix sera réaménagé et actualisé, afin de tenir compte des nouvelles habitudes de consommation d'un ménage modeste ». Dans cet esprit, deux ordres de travaux ont été réalisés :

1. Après l'échec des pourparlers devant mener à une enquête des budgets familiaux sur le plan communautaire (en 1973, puis en 1975), le STATEC a organisé une enquête purement nationale qui a eu lieu en 1977: elle a porté sur les budgets familiaux de 700 ménages de condition modeste, dont 350 ménages d'ouvriers et 350 ménages d'employés ou de fonctionnaires. L'enquête sur le terrain vient d'être clôturée le 10 février 1978. Les résultats de l'enquête seront disponibles en mai de cette année.

Conformément à la déclaration gouvernementale, et conformément aux indications que le Gouvernement avait déjà fournies dans sa déclaration du 17 mars 1977, l'enquête vise à connaître la structure actuelle de la consommation des groupes de salariés à revenu modeste, c.-à-d. des salariés dont la consom-

mation est à la base de notre indice des prix actuel qui a pour base l'année 1965.

2. Depuis 1977, le STATEC relève, d'autre part, les prix d'un grand nombre d'articles supplémentaires susceptibles d'entrer dans la composition du nouvel indice, qui remplacera l'indice actuel. L'objectif est d'arriver à un indice comprenant entre 200 et 300 articles. Il s'agit en vérité d'un travail énorme.

Le calendrier de l'établissement et de la mise en vigueur du nouvel indice pourrait dès lors se présenter comme suit :

Sur la base des résultats des premiers six mois de l'enquête sur les budgets familiaux, disponibles depuis la fin de l'année 1977, il est possible d'arrêter provisoirement la liste des articles du nouvel indice. Cette liste sera réexaminée au moment de la sortie des résultats complets de l'enquête en mai 1978, et

la répartition des coefficients de pondération pourra être opérée selon la structure des dépenses des ménages telle qu'elle résultera de l'enquête.

Le choix définitif des articles — l'objectif visé étant de 200 à 300 — ainsi que les procédures d'information et de consultation pourront dès lors se situer dans la seconde moitié de cette année. L'indice réformé pourrait être mis en vigueur en 1979.

Mais laissez-moi répéter qu'on se tromperait en croyant que la réforme de l'indice vise à modérer ou à modifier de façon quelconque la hausse des prix. Comme le disait mon prédécesseur : « Ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on guérit le malade ». Or, en ce qui concerne l'indice il s'agit seulement d'un instrument de mesure, le réformer, le modifier ne nous dispensera donc jamais d'une politique appropriée.

IX. Evolution et politique financières

Finances communales

Avant de vous fournir des indications sur les principes directeurs concernant la politique budgétaire, la fiscalité, la place financière de Luxembourg et la politique monétaire, je tiens à faire quelques remarques quant au domaine des finances communales.

La crise économique n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur le domaine des finances communales. L'adoption de mesures ponctuelles et pragmatiques devrait en atténuer la gravité.

Ainsi, à côté de la suspension générale de l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale pour les exercices 1976 et 1977, déjà le budget de 1977 prévoyait l'attribution d'une tranche de la participation des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu aux communes ayant subi pour l'année 1975 un déchet réel de recettes en matière d'impôt commercial à la suite de la récession dans l'industrie sidérurgique.

Une allocation de compensation spéciale, s'élevant à quelque 50 à 60 millions de francs, équivalant à la somme que l'Etat économisera du fait de la suspension de sa contribution audit fonds pour 1977, sera accordée aux mêmes communes.

Pour l'exercice 1979 une aide de l'ordre de 50 millions de francs, à prélever sur l'avoir du fonds communal de péréquation conjoncturale, provenant des contributions antérieures de l'Etat sera répartie aux communes concernées, à condition toutefois qu'elle soit affectée à la lutte contre le chômage et à l'investissement.

Le Gouvernement espère, en effet, pouvoir continuer à compter sur la collaboration des communes dans la lutte contre les effets de la crise économique. Dans une très large mesure, les communes suivent les recommandations du Gouvernement, en venant plus particulièrement en aide au secteur de la construction: ainsi, pour 1977, le secteur communal a dépensé plus de 5,2 milliards de francs à titre d'investissements et de fournitures, soit une augmentation de près de 70% par rapport à 1976.

A en juger selon le rythme des approbations de dossiers, les projections pour 1978 et les années suivantes atteignent le même ordre de grandeur.

Venons-en maintenant au cœur du présent chapitre.

Philosophie générale de la politique budgétaire

Etant orientée sur les ressources économiques du pays, la politique budgétaire de l'actuel Gouvernement doit aboutir à un équilibre dynamique à moyen terme des ressources et des besoins. L'application à la lettre de ce principe fondamental de politique budgétaire a dégagé pour 1978 le taux de croissance des dépenses de l'Etat le plus faible depuis 1972. Le respect de la norme de croissance pluriannuelle des dépenses publiques impose au Gouvernement une marge de manœuvre très étroite. C'est dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat que les choix économiques et sociaux pris par le Gouvernement, en vue du bien-être de la population, sont coordonnés et confrontés à la réalité économique et financière.

Suivant les perspectives économiques actuelles, l'action gouvernementale poursuit parallèlement trois priorités: la sauvegarde de l'emploi des travailleurs, l'implantation d'activités nouvelles et le développement des entreprises existantes, la poursuite de la lutte contre l'inflation.

Principes de base de la politique budgétaire

Equilibre budgétaire

En ce qui concerne tout d'abord l'équilibre global du budget voté pour 1978, plus des deux tiers du total des dépenses extraordinaires restent couverts par l'excédent du budget ordinaire. Grâce à cet effort d'épargne de l'Etat, le solde budgétaire à financer a pu être maintenu à un niveau modeste ne représentant que 3,8% du total des dépenses ordinaires et extraordinaires et ne se situant qu'à environ 1,5% du produit intérieur brut escompté pour 1978. Ce solde sera couvert pour deux tiers par l'émission d'un emprunt à long terme et par le recours à l'épargne de la collectivité.

Lors de l'élaboration du programme pluri-annuel des finances publiques 1977 — 1980, le Gouvernement a d'ailleurs pris les options nécessaires afin que les budgets pour les exercices 1979 et 1980 puissent être arrêtés dans des conditions d'équilibre global tout aussi satisfaisantes, le budget des dépenses continuant à être financé dans une proportion importante au moyen de l'épargne de l'Etat et le recours à l'emprunt pouvant être maintenu à un niveau relativement modéré.

L'évolution de la dette consolidée est tout à fait acceptable. C'est ce que confirme le Conseil Economique et Social dans son avis du 12. 7. 1977 où il précise en outre qu'il nous reste, du côté du service de la dette publique, une marge de manœuvre non négligeable.

Les considérations ci-avant réfutent la thèse de l'opposition selon laquelle les effets de la crise entameraient sérieusement les finances publiques; du moins jusqu'à ce moment ce n'était pas le cas.

Réserve budgétaire

La réserve budgétaire, renforcée par l'excédent effectif des recettes du compte prévisionnel pour l'exercice 1977 s'élève à 6,3 milliards fin 1977.

L'accroissement de la réserve budgétaire a été possible grâce au fait que le Gouvernement, par le biais du fonds de chômage, s'est procuré les moyens propres pour lutter contre le chômage et a pratiqué une gestion rigoureuse des finances publiques.

Si cette gestion rigoureuse se trouve également à la base de l'excédent du compte prévisionnel, il convient de relever encore à ce sujet la progression plus rapide que prévue du produit de l'impôt sur le revenu des collectivités provenant surtout du secteur financier. Ce Gouvernement a en effet réussi à poursuivre l'expansion considérable du secteur financier. En revanche, des moins-values ont été enregistrées en matière de taxe sur la valeur ajoutée et d'impôt retenu sur les traitements et salaires.

Le niveau du coussin protecteur est cependant à apprécier par rapport au coût d'initiatives et de mesures qui, prises isolément, sont assez onéreuses. De toute façon, le recours à la réserve budgétaire — qui n'est disponible qu'en partie — ne saurait se justifier que pour certaines actions exceptionnelles et conjoncturelles et non pas pour la couverture de dépenses permanentes.

Fonds d'investissements publics

La critique d'alimentation insuffisante des fonds d'investissement est mal venue de la part d'un parti qui précédemment a pratiqué une sous-alimentation systématique lors de l'élaboration des projets de budget et ceci malgré les observations formulées par la Chambre des Comptes.

Toutefois, même en comparant les seules dotations effectivement réalisées dans le cadre des comptes généraux, le rapport entre le montant des dotations et le total des dépenses budgétaires au cours des dernières années, c.-à-d. en temps de crise, n'est que légèrement inférieur à ce qu'il était dans les années de boom économique du début des années soixante-dix.

Véridicité budgétaire

De manière générale la véridicité budgétaire, c.-à-d. la concordance entre les prévisions du budget voté et les réalisations des comptes généraux, s'est nettement améliorée depuis 1975.

Le passage des sous-estimations pour les recettes ordinaires de l'ordre de 18 à 29%, qui était la règle générale entre 1970 et 1974, à quelque 8% depuis lors, illustre parfaitement cette constatation.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs justement apprécié cette évolution.

Le souci de sincérité a par ailleurs amené le Gouvernement à soumettre, en cas de réalisation de plusvalues, ses propositions d'affectation à la Commission des Finances et du Budget. Ce nouveau système respecte davantage les prérogatives de la Chambre, tout en étant plus conforme au principe de la véracité budgétaire.

Politique fiscale

L'action fiscale de ce Gouvernement, qui a pour objet principal de réaliser une plus juste redistribution des revenus, se traduit par un grand nombre de mesures législatives et administratives sur le point de prendre effet et qui prolongent l'effort entrepris depuis 1974.

Nous avons utilisé l'instrument fiscal dans le but de ne pas accroître la charge fiscale du contribuable, de maintenir la compétitivité de notre économie et de favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le sens des conclusions de la Tripartite.

Charge fiscale

Le Ministre des Finances a démontré lors des débats budgétaires de 1977 que la charge fiscale du contribuable luxembourgeois moyen n'a pas augmenté depuis 1974, mais que le revenu disponible déflationné a progressé depuis cette date. Les plus récentes statistiques publiées par l'OCDE confirment par ailleurs que dans les pays à législation fiscale d'inspiration allemande, l'évolution au Luxembourg compte parmi les plus favorables pour le contribuable.

Allégement fiscal

Le Luxembourg dispose aujourd'hui du revenu minimum exonéré de l'impôt le plus élevé dans les pays du Marché Commun.

Un salarié n'ayant pas d'autres revenus et compte tenu des différents forfaits, ne paiera pas d'impôt en 1978 si son salaire ne dépasse pas : 139 000 F en classe d'impôt II 199 000 F en classe d'impôt III 309 000 F en classe d'impôt III

Par ailleurs, le Ministre des Finances est actuellement en train d'élaborer une réforme des barèmes de l'impôt qui pourra être mise en vigueur à partir de 1979, à moins d'une aggravation de la crise économique.

Accroissement de l'équité fiscale

Une autre série de projets en la matière vise une plus grande équité de notre système fiscal, c.-à-d. une répartition plus juste de la charge fiscale:

- l'imposition des plus-values immobilières réalisées lors de la cession de biens du patrimoine privé bouchera une lacune dans notre système fiscal tout en prévoyant des abattements généreux et l'exemption rigoureuse de la résidence principale;
- le projet d'actualisation des valeurs unitaires des immeubles est également inspiré par le souci d'aligner l'imposition de la fortune immobilière sur celle de la fortune mobilière;
- l'élimination dans le chef des époux salariés du bénéfice injustifié provenant d'une majoration du plafond déductible pour primes ou cotisations d'assurances.

Aide à l'investissement

La loi du 25 juillet 1977 prévoit pour les années 1978 et 1979 des mesures fiscales temporaires encore plus généreuses que les lois similaires précédentes, en vue de stimuler les investissements de remplacement et d'extension:

- augmentation du taux de la bonification d'impôt sur les investissements complémentaires de 9 à 12%;
- relèvement de la première tranche bénéficiant d'une bonification de 6% sur l'investissement global de 2 à 3 millions de francs, tandis que pour les investissements globaux dépassant ce seuil, le taux est ramené de 3 à 2%;
- possibilité de faire bénéficier de l'aide fiscale à l'investissement les biens usagés provenant de l'étranger;
- possibilité de proroger le délai de report des bonifications d'impôt pour un ensemble d'investissements sur plusieurs années;
- nouvelle définition de la valeur de référence à mettre en compte pour le calcul de l'investissement complémentaire.

Dans le but de favoriser les projets d'investissements de grande envergure, la loi budgétaire prévoit l'incorporation au prix de revient des intérêts de capitaux empruntés, et en matière d'impôt commercial des améliorations sont prévues en ce qui concerne la détermination du bénéfice et du capital d'exploitation en cas de contrats de louages internationaux.

Maintien et consolidation de la place financière de Luxembourg

Le Luxembourg se doit de ne pas désavantager son plus important contribuable, à savoir le centre financier, par rapport aux conditions prévalant au-delà de nos frontières.

Dans cette optique, le Gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi à plusieurs volets :

Un premier volet autorise l'imputation de l'impôt étranger à concurrence de la quote-part d'impôt luxembourgeois grevant ces revenus. Un deuxième volet supprime la retenue d'impôt sur les intérêts d'obligations afin de favoriser l'émission des emprunts internationaux par le biais de la place financière luxembourgeoise.

Un dernier volet, enfin, prévoit une exemption du droit de timbre pour les certificats de dépôt. Elle est destinée à faciliter l'émission, aux mêmes conditions fiscales que sur d'autres places financières, de certificats de dépôt qui constituent un instrument de refinancement caractéristique pour le marché des euro-devises.

Par ailleurs, les opérations portant sur l'or de placement ont été exonérées de la TVA à partir du 1^{er} janvier 1978.

Ces mesures s'inscrivent dans la politique d'encouragement à l'extension du secteur bancaire qui a été marqué ces dernières années par une augmentation aussi bien du nombre des établissements bancaires que de la somme des bilans des banques. En 1977 la somme des bilans a augmenté de 24% et le nombre des banques de 10 unités.

Depuis 1974 le bilan des banques a plus que doublé et dépasse aujourd'hui les 2000 milliards de francs, tandis que le nombre des banques est passé de 75 en 1974 à 95 aujourd'hui. Nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive en 1978, même si le rythme d'expansion tend à se normaliser.

Politique monétaire

Sur le plan monétaire les effets de la chute libre du dollar ont une nouvelle fois soumis le serpent européen à l'épreuve. La pression sur les francs belge et luxembourgeois n'a pu être enrayée que grâce aux interventions massives et aux efforts conjugués des pays concernés. L'effort de préservation du pouvoir d'achat du franc luxembourgeois se traduit avant tout dans le bon fonctionnement de l'union monétaire avec la Belgique.

Grâce à une loi récente, le Gouvernement vient d'être doté des moyens propres pour lutter contre la hausse économiquement non justifiée (jusque là nous ne disposions que des moyens pour nous attaquer à la spéculation à la baisse).

Par rapport aux monnaies de l'ensemble des partenaires commerciaux de l'UEBL, le franc belge a même connu une réévaluation effective de 2,5% en 1977.

Au niveau international la défense du franc est assurée par une coopération accrue dans les institutions financières internationales. Le Parlement a été saisi d'un projet autorisant le Gouvernement à donner son accord au 2° amendement des statuts du Fonds Monétaire International portant refonte du système monétaire international. Ce projet permettra aussi de relever la quote-part luxembourgeoise auprès de la même institution, ce qui augmentera d'autant les réserves monétaires de notre pays.

Aménagement général du Territoire

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les progrès décisifs que le Gouvernement a réalisés depuis 1974 lui ont permis de présenter récemment les directives générales de l'aménagement du territoire visant l'horizon 1990.

En précisant d'une façon suffisante les objectifs du programme directeur, ces directives permettent au Gouvernement d'établir, conformément à l'article 11 de la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire, des plans d'aménagement partiel ou global.

En attendant la mise au point d'un projet pour les autres régions du pays, le Gouvernement vient d'adopter le projet d'un plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays. A l'heure actuelle ce projet se trouve déposé aux maisons communales des communes dont le territoire est directement touché par la création de ces zones. Après consultation de ces communes — dont la procédure est précisée par l'article 13 de la loi

précitée — le plan sera définitivement arrêté par le Conseil de Gouvernement et soumis au Grand-Duc pour être déclaré obligatoire.

D'autre part, le délai maximum de 3 ans, prévu par l'article 14 de la loi du 20 mars 1974 et au cours duquel chaque commune est tenue en principe d'établir un projet d'aménagement partiel ou global couvrant l'ensemble de son territoire, court à partir du jour de l'approbation des directives générales par le Gouvernement en Conseil, c.-à-d. que ce délai court à partir du 11 novembre 1977.

Ces directives générales ne constituent que la synthèse du programme directeur, dont le projet est actuellement en discussion au niveau du Conseil de Gouvernement. Parallèlement, le Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire a commencé ses travaux en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement partiel visant à arrêter l'expansion tentaculaire des localités le long des routes.

Comme nous l'avions annoncé, cette politique fera l'objet d'une discussion générale basée sur un document qui sera publié incessamment. Tous les textes relatifs à l'aménagement du territoire qui sont disponibles à l'heure actuelle y seront regroupés, à savoir : la loi du 20 mars 1974, les directives générales d'aménagement arrêtées le 11 novembre 1977, le programme directeur proprement dit ainsi que les avis du Conseil Supérieur et du Conseil Economique et Social.

X. Politique de l'emploi — Sécurité sociale

Politique de l'emploi

Le Luxembourg occupe, depuis toujours certes, une situation privilégiée par rapport à tous les pays industrialisés à économie de marché, du moins en ce qui concerne la situation sur le marché de l'emploi. Ceci est surtout devenu frappant au cours de ces trois dernières années, c.-à-d. depuis que le chômage est redevenu un fléau menaçant pour les pays industriels. En effet, durant toute cette période, le pourcentage des demandes d'emploi non satisfaites, exprimé par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre salariée de notre pays, n'a jamais atteint 1%, alors que la très grande majorité des pays industrialisés n'ont jamais réalisé un pourcentage aussi faible, même en pleine période de haute conjoncture.

Les priorités

Il n'est certes pas inutile de rappeler brièvement dans ce contexte les trois grandes priorités qui ont guidé l'action du Gouvernement jusqu'à l'heure actuelle et qui continueront d'ailleurs à nous inspirer au cours de la dernière année de la présente législature.

Une première priorité nous était évidemment dictée par la nécessité de maintenir, au maximum, le plein emploi dans notre pays. Ce but a été poursuivi et très largement atteint par une indemnisation très substantielle, dès janvier 1975, du chômage partiel de source conjoncturelle, par les mesures de la loi du 26 juillet 1975 destinées à prévenir des licenciements et à assurer le maintien de l'emploi, par une réforme profonde de l'administration de l'emploi, ou encore par un recours moins important à l'immigration, ensemble avec des mesures destinées à assurer l'égalité des droits et des chances des travailleurs immigrants.

Une deuxième priorité consistait, d'une part, à assurer un revenu décent à toutes les personnes qui, sans faute personnelle, avaient perdu leur emploi ou qui n'arrivaient pas à en trouver en dépit de leurs efforts et, d'autre part, à augmenter les chances des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Sous ce rapport, il convient de rappeler la création d'un Fonds de Chômage et l'extension sensible du cercle des bénéficiaires des allocations de chômage, de la durée et du montant des indemnisations, la protection des salariés en cas de faillite d'entreprises, l'organisation de cours de formation accélérée ou d'expériences-pilote dont je serai amené à reparler plus loin, ou encore, l'interdiction progressive du 2^e emploi, le contrôle plus sévère des autorisations d'heures supplémentaires, l'interdiction du travail noir et l'amélioration systématique de la collaboration entre les services des Ministères du Travail et de l'Economie Nationale. Voilà ce qui a été entrepris pour garantir le plein emploi.

Enfin, une troisième priorité avait trait à la protection et au bien-être accru des travailleurs. Il s'agit ici,

plus particulièrement, des augmentations importantes et régulières du salaire social minimum, de la généralisation de l'application de l'échelle mobile des salaires, de la protection accrue de la maternité de la femme au travail et de l'introduction de l'égalité de rémunération, à travail égal, entre salariés masculins et féminins, ou encore de la nouvelle réglementation du congé annuel payé et des jours fériés légaux.

La situation actuelle

Les récentes statistiques de l'OCDE révèlent plus de 6 millions de chômeurs pour la CEE, soit plus de 1 500 000 pour le Royaume-Uni, 1 400 000 pour l'Italie, 1 200 000 pour la France et la RFA, 300 000 pour la Belgique, 200 000 pour les Pays-Bas et 1397 pour le Luxembourg. Nous occupons donc toujours une place privilégiée avec moins d'1% de chômeurs, pourcentage record quand on considère les proportions catastrophiques que revêt le chômage chez nos voisins.

Mais cela ne signifie pas que nous puissions nous réjouir; notre situation, et je tiens à le souligner aujourd'hui, est précaire et même gravement compromise.

Rappelons tout d'abord que, depuis le mois de septembre 1974, la situation sur le marché de l'emploi s'est progressivement détériorée et, à l'exception d'une légère stabilisation durant le printemps de 1977, l'écart entre les offres et les demandes d'emploi enregistrées par l'Administration de l'Emploi est allé en augmentant, pour atteindre à la mi-octobre une relation tout à fait déséquilibrée.

Il est à craindre que ce déséquilibre entre offres et demandes d'emploi ne s'accentue encore durant les prochains mois. Il est bien connu en effet que, même en période normale, les mois de novembre et de décembre et, souvent aussi de janvier et de février, sont les moins favorables aux nouveaux embauchages.

En ce qui concerne la main-d'œuvre salariée totale, les statistiques font ressortir, pour le 1er octobre 1977, un chiffre de 136 241 unités, les données correspondantes pour 1976 ayant été de 136 298 unités. Si le nombre total des salariés est resté, à quelques unités près, constant, il y a lieu de signaler que le nombre des femmes salariées a augmenté de 36 732 à 37 809 unités, tandis que celui des hommes a diminué.

Ce phénomène est probablement dû à la régression du personnel de l'industrie sidérurgique et à une légère diminution du nombre des travailleurs étrangers.

En effet, compte tenu de la situation économique difficile, les nouvelles entrées de travailleurs étrangers sont en baisse continuelle. De 7704 en 1974, elles sont passées à 4996 en 1975 et à 3659 en 1976. Ce dernier chiffre comprend à lui seul 2073 ressortissants CEE, pour lesquels aucun permis de travail n'est exigé.

Il est encore à noter que 700 de ces 2073 salariés ont la qualité de travailleurs frontaliers.

L'immigration étrangère ne pourra jamais être arrêtée complètement, ni même de façon significative, ceci compte tenu de la désaffection des travailleurs nationaux pour certains secteurs, p. ex. le bâtiment, l'agriculture, l'hôtellerie ou les services domestiques — ainsi que du défaut de personnel hautement qualifié pour certaines professions. A l'heure actuelle, les travailleurs étrangers forment 36% des salariés, et même 40% des salariés du secteur privé luxembourgeois.

Si nombre de ces « métiers d'immigrés » — comme on les appelle déjà - sont désaffectés par les jeunes, ce n'est pas tant parce que le chômage est devenu un droit indemnisé », car, dans la plupart des cas, le chômage est encore ressenti comme une déchéance. C'est bien plus souvent dû au fait que les jeunes sont devenus plus exigeants quant à leur futur travail. Cela est particulièrement visible au fait que 307 des 1369 demandes d'emploi non satisfaites du mois de février 1978, soit 22,4%, se rapportent à des emplois d'agents administratifs ou d'employés de bureau, sans que, le plus souvent, ces espérances, légitimes en soi, soient appuyées par une qualification professionnelle poussée, et puissent donc être considérées comme justifiées. Il serait bon que ces demandeurs d'emploi retombent les pieds sur terre et modèrent leurs exigences, en cessant de refuser tout emploi qui ne correspond pas exactement à leurs désidérata.

Par ailleurs, les parents et les enseignants doivent prendre conscience que l'heure est grave, et qu'ils ont un rôle important à jouer dans l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes. Pourquoi p. ex. le secteur HORESCA manque-t-il de bras? Je pourrais citer d'autres exemples qui prouvent que l'embauche est encore possible dans certains secteurs tel le commerce et l'artisanat. Un effort rapide doit être fait pour que concordent enfin l'offre et la demande d'emploi.

Problèmes particuliers

Un problème de placement tout aussi important est celui des travailleurs non qualifiés qui formaient, en février 1978, 38,1% du total des demandes d'emploi: 522 demandes contre 3 offres d'emploi.

Une possible revalorisation du travail manuel (salaires, statut social, statut unique) est restée assez théorique jusqu'à maintenant. Il est également assez difficile d'utiliser ces demandeurs d'emploi dans l'intérêt de travaux publics extraordinaires en raison même de leur non-qualification. Plus de 1200 jeunes sortent annuellement de l'enseignement complémentaire; de ces jeunes, dont nous aurons à reparler, un tiers environ risque à l'avenir de ne trouver ni emploi, ni contrat d'apprentissage.

Il s'y ajoute le problème du premier emploi ou du reclassement accompagnés d'un déplacement, voire d'un déménagement dans le pays même, où les distances sont — reconnaissons-le — pourtant bien courtes. Nombreux sont les cas de jeunes et de moins jeunes qui préfèrent rester chez eux, même au risque de perdre le bénéfice de leurs indemnités de chômage, plutôt que de se déplacer d'Esch à Luxembourg ou de Luxembourg à Mersch (de novembre 77 à janvier 78, la proportion des demandeurs inscrits à Esch

est tombée de 51,1 à 46,4%, alors qu'elle est passée de 39,1 à 42,1% à Luxembourg).

Une difficulté supplémentaire, non négligeable, se situe du côté de l'offre d'emploi. En effet, de nombreux employeurs continuent à ne pas informer l'ADEM de l'existence de postes vacants, préférant sans doute le contact direct ou la prospection par annonces dans les journaux. D'autre part, et très souvent, ils ne précisent pas suffisamment quel genre de personnel ils recherchent. Comment expliquer autrement que des nombres pratiquement équivalents d'offres et de demandes d'emploi dans des secteurs déterminés (alimentation, textile, construction mécanique, transport, etc.) n'arrivent pas à se rencontrer, alors qu'il existe, pourtant, une classification nationale des professions. Peut-être pourra-t-on la perfectionner pour en faire enfin un véritable « répertoire opérationnel des métiers », tel qu'il existe en Allemagne ou en France?

Nous sommes en train de délimiter, ensemble avec les organisations professionnelles (Chambre de commerce, Chambre des métiers, hôtellerie), les secteurs susceptibles d'offrir des emplois stables aux jeunes participant aux cours de formation professionnelle et de rééducation, ceci afin de ne pas risquer de graves déceptions. De même, il conviendra d'analyser les différents systèmes de primes quant à leur efficacité.

Par ailleurs, il n'est pas dit que le chômage sera automatiquement résorbé au Luxembourg à partir de 1985, lorsque notre population active disponible diminuera au rythme de 600 personnes par an jusqu'en l'an 2000, par suite de l'arrivée sur le marché de l'emploi des générations « creuses » nées après 1966. Il y a même des économistes de nos pays voisins qui, se basant sur les statistiques récentes, prétendent même que toute croissance en dessous de 5% engendre le chômage en Europe Occidentale.

Heureusement que la part des jeunes âgés de moins de 25 ans — quoiqu'en progression constante en nombres absolus — semble se trouver en régression en nombres proportionnels par rapport à l'ensemble des demandes d'emploi non-satisfaites, du moins si l'on considère les 4 derniers mois:

Novembre: 62,7% Décembre: 52,7% Janvier: 52,5% Février: 54,1%

Reste à savoir si ce phénomène est appelé à se confirmer à l'avenir ou s'il n'est que l'effet de causes saisonnières (fin de classe, fin de stage, temps de réflexion des jeunes avant de se décider pour une vie active, etc.).

Signalons, cependant, que le mois de février 1978 a fait apparaître, pour la première fois depuis juin 1977 une certaine stabilisation des nombres des demandes d'emploi non-satisfaites (1369 en février 1978 contre 1397 en janvier 1978) et des chômeurs complets indemnisés (582 en février 78 contre 579 en janvier 1978), alors que le nombre des salariés touchés par le chômage partiel de source conjoncturelle a même diminué en chiffres absolus (325 en février 78 contre 531 en janvier 78). Il n'est donc

pas douteux que les mesures préconisées par la conférence tripartite et approuvées par votre Chambre commencent à faire sentir leurs effets.

Les mesures générales

Compte tenu de la détérioration continue de la situation sur le marché de l'emploi, la Commission nationale de l'emploi, fonctionnant dans le cadre de la réforme profonde de l'Administration de l'Emploi, a préconisé, le 17 novembre 1977 et à titre temporaire, un certain nombre de mesures destinées à limiter le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère assujettie au permis de travail.

Ces mesures ont été entérinées par le Conseil de Gouvernement, après consultation du Conseil national de l'immigration, le 13 janvier 1978, en y apportant, toutefois, un certain nombre d'assouplissements inspirés par des considérations humaines.

Les mesures retenues et entrées en application peuvent être résumées comme suit. Sauf cas exceptionnels, ne seront plus autorisées les prorogations de permis ou les changements d'employeur dans le chef de travailleurs nouvellement admis en 1977 à titre exceptionnel, sur la base de contrats de travail à durée limitée et pour un secteur déterminé reconnu à l'époque comme déficitaire en main-d'œuvre autochtone.

Toutefois, le Conseil de Gouvernement a expressément confirmé les règles régissant le regroupement familial, étant entendu que les orientations retenues au sujet des membres de famille s'appliquent exclusivement à l'accès à l'emploi des conjoints des salariés et des autres membres de famille majeurs. En outre, le Ministère de la Justice délivrera des permis de séjour pour les membres de famille du travailleur immigrant en se basant sur la législation afférente du pays d'origine pour la détermination de la majorité civile, et non sur la législation luxembourgeoise qui fixe l'âge de la majorité civile à 18 ans. Toutefois, le Ministère de la Justice informera le demandeur du fait que l'obtention d'un permis de séjour dans le chef du membre de famille ne donnera pas automatiquement droit au permis de travail.

Enfin, l'Administration de l'Emploi — en faisant usage des assouplissements prévus dans le cadre des nouvelles directives — accordera une certaine priorité au recrutement et à l'emploi des conjoints ou des autres membres de famille de travailleurs étrangers déjà installés au pays.

Le Gouvernement vous soumettra également, très prochainement, des propositions devant compléter la loi du 30 juin 1976 portant création d'un Fonds de chômage. Ces modifications, qui ont déjà été examinées et approuvées unanimement par la Commission nationale de l'emploi, auront principalement pour objet, d'une part, d'éliminer un certain nombre d'imperfections de la prédite loi et, d'autre part, d'assurer une protection accrue à certains chômeurs particulièrement difficiles à placer et dont la durée de chômage dépasse le maximum de 12 mois.

En ce qui concerne la première partie de la réforme proposée, il s'agira de remanier la procédure d'intervention des juridictions du travail en cas de licenciement pour faute grave, d'assurer le maintien du droit aux indemnités de chômage de la femme salariée devenue enceinte de manière analogue à ce qui est disposé en cas de maladie, et de déterminer de manière plus équilibrée le salaire de référence dans des cas exceptionnels.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, dont la période de chômage a dépassé la période maximum d'indemnisation, fixée actuellement à 12 mois, on a pu constater que leur nombre se montait à 57 au cours de l'année 1977. Il s'agit, en général, de chômeurs difficiles à placer, handicapés ou sans formation. Entretemps, la majorité de ces chômeurs ont pu être placés; I chômeur handicapé est en rééducation professionnelle à l'étranger; 1 chômeur jouit d'une rente d'invalidité et 11 chômeurs restent inscrits comme demandeurs d'emploi. Il va donc de soi que l'allongement de la durée maximum de l'indemnisation de chômage ne pourra et ne devra concerner qu'un faible pourcentage des chômeurs — en parti-culier les chômeurs âgés ou handicapés — et qu'il devra avoir un caractère temporaire et strictement contrôlé.

Finalement, il reste à signaler que les services de l'Administration de l'Emploi ont été renforcés, dans le cadre de la loi du 24 décembre 1977 et avec effet au 1^{er} mars 1978, de 6 unités temporairement détachées de l'industrie sidérurgique et affectées aux différents services du chômage. Par ailleurs, les services de l'Administration de l'Emploi et de l'Inspection du Travail effectuent actuellement un recensement complet des retraités et pensionnés occupant encore un emploi salarié et des personnes occupant plusieurs emplois salariés, ceci afin de préparer très prochainement les mesures qui s'imposeront.

La promotion de l'emploi des jeunes

Lors du dernier recensement périodique détaillé, effectué le 25 janvier 1978 par les services de l'Administration de l'Emploi, nous avons pu constater que 70% des 821 jeunes demandeurs d'emploi inscrits étaient Luxembourgeois et que 30% étaient étrangers, en majorité Italiens et Portugais. 420 étaient de sexe masculin et 401 de sexe féminin, donc sensiblement en équilibre. 68,6% du total sortent de l'école primaire, alors que les détenteurs de diplômes de tous ordres de l'enseignement secondaire, moyen, technique ou technique-agricole ne forment que 10,2% et que les licenciés universitaires n'entrent que pour 0,6% dans le total des chômeurs.

A la lumière de ces renseignements, un groupe de travail interministériel élabore un projet de loi dans l'intérêt de la promotion de l'emploi des jeunes. Les conclusions de ce groupe sont actuellement soumises à l'avis de la Commission nationale de l'emploi et du Comité permanent de la Conférence tripartite; elles vous seront ensuite soumises sous forme de projet de loi.

Le financement des mesures nouvelles se fera principalement par le biais du Fonds de chômage, étant entendu que les bénéficiaires des mesures retenues, en particulier les communes, pourront être appelés à y contribuer de façon équilibrée. A ce sujet, je rappelle que les travaux extraordinaires effectués dans

le cadre de la loi du 26 juillet 1975 dans l'intérêt des communes ou d'autres personnes de droit public étaient à charge des bénéficiaires à raison de 75%; pourtant, une décision du Conseil de Gouvernement du 14 novembre 1975 avait autorisé un prélèvement de 50% de la part des communes sur l'avoir du Fonds communal de péréquation conjoncturale, de sorte que les communes n'ont finalement supporté directement que 37,5% du coût total.

En ce qui concerne les mesures à retenir, il est évidemment trop tôt pour donner le détail dès lors que les consultations continuent. Néanmoins, on peut déjà dire que nos efforts s'orienteront principalement vers l'engagement de stagiaires dans les entreprises, vers la constitution d'un « pool de demandeurs d'emploi », respectivement d'auxiliaires dans l'intérêt de la communauté et de certaines associations d'intérêt public, ainsi que vers la formation professionnelle poussée ou accélérée des jeunes sans formation scolaire achevée, ceci en étroite collaboration avec le secteur privé et les services de l'Administration de l'Emploi.

Adaptation et recyclage professionnels

La loi du 21 décembre 1977 a autorisé le Gouvernement à créer des cours d'initiation et d'orientation professionnelles pour les jeunes entre 15 et 16 ans sans emploi. Ces cours ont démarré début février sur base volontaire pour 120 jeunes qui, selon la formule « atelier-école », après une période d'orientation, sont initiés dans quatre secteurs d'activité professionnelle, à savoir : l'hôtellerie, le jardinage, le bâtiment et le secteur « métal ».

Dans le contexte des difficultés momentanées du marché de l'emploi des jeunes, la discussion sur une éventuelle extension de l'obligation scolaire a été relancée. Or, l'extension de l'obligation scolaire — il faut s'en rendre compte — ne crée pas d'emploi; elle ne fait que reculer le problème d'un an, tout en étant difficilement réversible quand, au milieu des années quatre-vingt — la situation sur le marché de l'emploi en vient à changer considérablement.

L'obligation imposée à certains jeunes de fréquenter l'école au-delà de l'âge de 9 années scolaires ne saurait donc avoir de sens que dans la mesure où elle permet à court et à moyen terme une meilleure insertion dans la vie professionnelle. Voilà pourquoi les chambres professionnelles et le Ministère de l'Education Nationale se contentent actuellement d'examiner l'opportunité de rendre obligatoire les cours d'initiation et d'orientation professionnelles fonctionnant actuellement sur base volontaire. Nous préférerions en rester là! Selon les chambres professionnelles, en effet, le problème de fond, c'est-à-dire une nécessaire amélioration de l'enseignement général, doit être analisé dans ses aspects qualitatifs, donc dans le cadre de l'enseignement primaire et au niveau de la refonte préconisée des premières années postprimaires.

On souligne également la nécessité d'instituer des cours de reconversion ou de formation complémentaire, soit pour chômeurs inscrits, soit pour ceux qui, ayant un emploi, voudraient perfectionner leurs connaissances ou en acquérir de nouvelles. Sans mécon-

naître cette nécessité, il me semble opportun de souligner que de telles activités financées et organisées par le Ministère de l'Education nationale, se poursuivent au Centre de Walferdange et ont pris un essor considérable : Il existe en effet, en dehors des cours de perfectionnement organisés par le service de la promotion de l'artisanat, des cours de formation accélérée en maçonnerie, ferraillage, coffrage, soudure. peinture, menuiserie, ferblanterie, plomberie, couverture, plafonnage-façades, mécanique et électricité automobiles pour plus de 500 participants totalisant la somme impressionnante de plus de 3700 heures de cours. On y ajoutera les efforts entrepris depuis plus de trois ans au niveau des cours d'adultes préparatoires à la partie théorique de divers CAP pour mesurer pleinement toutes les mesures déjà entreprises par le Gouvernement dans l'intérêt de la mise au travail, du maintien au travail et de l'accès à un travail nouveau.

Il est évident que le seul Centre de Walferdange ne saurait plus suffire à la tâche. Aussi le Gouvernement vient-il de décider de créer rapidement un second centre de formation accélérée dans le sud du pays. A l'heure actuelle, les pourparlers sont engagés pour en déterminer l'implantation la plus favorable.

D'autres mesures ont été prises pour améliorer l'accès à la vie professionnelle dans le souci de donner une qualification professionnelle à autant de jeunes que possible.

En dehors de la création du métier réglementé nouveau — celui de sidérurgiste —, il faut relever la réforme de l'apprentissage industriel garantissant l'extension de la formation théorique à l'école et une meilleure synchronisation de celle-ci avec la formation pratique dispensée dans l'atelier patronal. Relevons ici que le Conseil de Gouvernement a donné définitivement le feu vert pour la construction d'un bloc-ateliers au Centre d'enseignement professionnel à Luxembourg.

Après les collèges de Wiltz et d'Ettelbruck, la nouvelle Ecole Technique, le réaménagement de l'Ecole des Arts et Métiers et l'agrandissement de l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette, la décision de construire un nombre impressionnant d'ateliers nouveaux à Luxembourg prouve que le Gouvernement entend créer les conditions matérielles nécessaires pour revaloriser la formation professionnelle à laquelle, disons-le entre parenthèses, un projet de loi assurera le cadre légal nécessaire.

Signalons enfin que pour donner une base légale à une voie de formation dans un secteur économique en pleine expansion et susceptible de créer des emplois nouveaux dans les années à venir, un projet de règlement grand-ducal portant réforme des études hôtelières a été soumis aux avis des milieux professionnels et est sur le point d'être transmis pour avis au Conseil d'Etat.

En rapport avec ce projet de restructuration, un programme de construction a été élaboré. La construction d'une nouvelle école hôtelière figure parmi les priorités au tableau des constructions scolaires.

Il va sans dire que le Gouvernement a appuyé les efforts du Ministre de l'Education nationale en matière d'information et d'orientation scolaires. Le département compétent a été renforcé, des services d'information et de guidance fonctionnent à présent dans tous les établissements d'enseignement postprimaire du pays, tandis que les parents de 2800 élèves des sixièmes années primaires seront assistés par 20 équipes de spécialistes qui les conseilleront dans le choix des filières scolaires postprimaires. Les brochures d'information ont été multipliées, un centre de documentation a été rendu accessible aux étudiants et au public qui, par ailleurs, sont touchés par des émissions radiophoniques et de nombreuses réunions d'information.

Donc dans le domaine de la formation professionnelle, de l'information et de l'orientation, comme dans celui d'une meilleure insertion des jeunes dans la vie professionnelle, le Gouvernement a fait ce qu'il fallait faire. Il est prêt et préparé à continuer ses efforts dans l'intérêt de notre jeunesse.

Sécurité sociale

Le Gouvernement a concentré toute son attention sur les études préparatoires indispensables à la réalisation d'une réforme globale de l'assurance pension. Le Conseil vient d'être saisi la semaine dernière du résultat sous forme d'avant-projet de loi, document, qui après discussion en Conseil fera l'objet d'un long et j'espère fructueux débat avec tous les intéressés. Corrélativement à ces études, des mesures indispensables ont été prises afin de permettre la transition vers un futur régime général d'assurance pension sans risque de rupture dans l'évolution sociale. Je voudrais insister plus particulièrement sur ce dernier aspect des choses alors que celui-ci est trop souvent négligé. Il y a lieu de mentionner d'abord l'introduction d'une communauté de risques dans le financement de l'ajustement impliquant une plus grande solidarité contributive des différentes catégories socio-professionnelles. En second lieu, la réforme des régimes de pension des artisans et des commerçants et industriels, ainsi que le projet de loi portant réforme de l'assurance pension agricole dont sera saisi incessamment votre Chambre, créeront des bases de départ solides tant pour ce qui est de la structure uniforme des prestations que pour l'effort contributif des assurés. Dois-je à nouveau mentionner les incidences importantes du vieillissement, à long terme, de notre population et à court terme des mesures de mise en retraite anticipée, incidences qui auront un impact certain tant sur la situation financière des régimes de pension des salariés que sur les finances publiques?

Pour ce qui est de l'assurance maladie, le Conseil de Gouvernement a été saisi d'un avant-projet de loi visant à instaurer une communauté de risques à l'instar de celle qui fut introduite récemment pour l'assurance pension.

Voilà les quatre projets fondamentaux, présentés par ce Gouvernement en l'espace d'un an.

Nous vivons dans un monde terriblement insécurisé où les relations Est-Ouest p. ex. sont bien moins stabilisées qu'on n'était en droit de l'espérer deux années après la conférence d'Helsinki. Je n'en veux pour exemple que le fait que la discussion des droits de l'homme, de notre charte fondamentale sur laquelle tout notre système repose depuis 30 années, puisse encore être un sujet tabou, délicat voire dangereux, comme vient de le révéler la conférence de Belgrade.

Comme au Moyen-Orient, le grand espoir né du voyage du Président Sadate à Jérusalem semble avoir de plus en plus de difficultés à déboucher sur la paix, et que par ailleurs l'Afrique semble s'enflammer à plus d'un point, c.-à-d. non seulement dans sa partie méridionale, au Zimbabwe, en Angola, au Mozambique, mais aussi à la corne de l'Afrique, au Sahara dit anciennement espagnol, voire au Tchad, comment concevoir que sur pareille toile de fond puissent se dégager les prémisses d'un dialogue euro-africain plus fructueux, voire d'un dialogue euro-arabe pourtant si nécessaire à la Communauté européenne, que puisse se renouer enfin cette grande conférence Nord-Sud par laquelle demain semblent devoir passer les rela-tions Est-Ouest. Or, ces dialogues avec les plus de 100 pays non alignés, qu'ils soient du tiers ou du quart monde, sont indispensables pour rétablir ou établir un nouveau climat de confiance nécessaire à l'expansion et à la reprise du commerce international.

A défaut de ne pouvoir rétablir ce climat de confiance, nous devrons rester inquiets quant aux conditions d'approvisionnement en matières premières, l'approvisionnement en énergie risquant de toute façon d'ébranler à nouveau nos économies quelques dix à douze ans après la dernière bourrasque, dont les Européens n'ont pas su tirer les leçons. Comme s'il manquait encore quelques contrariétés dans ce tableau, il vient s'y surajouter, et cela non pas par hasard, le désarroi en matière monétaire. La chute récente du dollar n'arrange point nos affaires et ne fait qu'aggraver la situation.

Qui peut en pareille situation croire sérieusement au miracle soudain d'une relance provoquée par les seuls pays industrialisés, pays qui connaissent une pénurie de matières premières, des surcapacités de production, des prix de revient trop élevés et qui, du fait de leur démographie en recul, sont forcés de chercher leurs nouveaux clients au delà de leurs frontières.

Par ce temps de concurrence exacerbée, où même le marché commun créé il y a 20 ans risque de devenir moins commun et d'être menacé par le protectionnisme renaissant, nous les petits ne saurions espérer d'aumône et devons plutôt craindre l'égoïsme des grands.

Face à cette menace nos sidérurgistes ont fait le pari de choisir la fuite en avant. Pour garantir leur survie, pour sauver les meubles, ils ont décidé, en dehors de tout effort intérieur de rationalisation, de s'étendre, d'élargir leur surface et ainsi de garantir leur marché. C'est ce qui explique l'opération sarroise, ce qui explique aujourd'hui l'opération Rodange et qui explique la participation demain à une étude en commun du rapport Mac Kinsey en Belgique. Bien sûr, ce développement on le suit avec des sentiments mélangés, sachant qu'inévitablement la multiplication des outils de production sera suivie demain de l'abandon des outils les moins productifs.

Aussi la tâche primordiale des pouvoirs publics sera-t-elle au cours de ce mois-ci de s'efforcer de circonscrire ensemble avec tous les intéressés le volume de l'effort de rationalisation et surtout d'obtenir des précisions voire des garanties quant à son échelonnement ou son étalement dans le temps, pour éviter qu'il n'y ait des ruptures brusques, c'est-à-dire des licenciements importants, donc du chômage. Par après, nous devrons, toutes les trois parties : patronat, salariat et pouvoirs publics nous occuper bien sûr d'un éventuel recyclage ainsi que des investissements nécessaires et ce grâce à l'aide de tous (y compris des entreprises concernées), pour assurer une diversification absolument indespensable.

Oui, il faudra faire le maximum pour préparer la meilleure situation d'accueil possible pour tous ceux qui risquent d'être touchés par l'effort de rationalisation dans le domaine de la sidérurgie et auxquels viendront encore s'ajouter en surnombre ces jeunes particulièrement nombreux d'ici l'année 1984. Beaucoup reste donc à faire et je reconnais que les efforts deviennent de plus en plus difficiles, de plus en plus pénibles; néanmoins il convient de relever que le personnel propre de l'ARBED est aujourd'hui de près de 4500 unités inférieur à ce qu'il fut au 1er novembre 1974 quand la crise a commencé. Imaginez donc le chemin parcouru depuis lors surtout si l'on ajoute à ce chiffre quelque 2000 emplois représentant le personnel de firmes étrangères occupé par l'ARBED en 1974 et qu'elle n'occupe plus aujourd'hui.

Ceci, Mesdames, Messieurs, vous donne une juste mesure des efforts accomplis en trois années et demie et vous montre aussi la mesure du succès si l'on songe que malgré tout cela notre chômage est resté le plus bas de l'Europe et que la consommation pour l'ensemble du pays ne s'en est nullement ressentie.

Poursuivant la diversification de notre économie, le Gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir de faire et ne ménagera pas non plus ses efforts à l'avenir, qu'il s'agisse des conditions financières, des conditions fiscales et des facilités de tout genre pour les investisseurs. Le dispositif a été mis en place. Les quelques expériences faites depuis l'automne dernier confirment ce que nous pensions déjà, à savoir que notre atout essentiel reste le climat social et la paix sociale exemplaire au Luxembourg. Il me reste à espérer qu'en ce domaine on comprendra aussi bien à l'intérieur du pays, ce qu'on a compris à l'extérieur à savoir, pourquoi le Gouvernement multiplie ses efforts dans ce sens : il y va ici de l'intérêt national; de l'intérêt de tous, c.-à-d. aussi bien de ceux qui sont plus directement touchés que de tous ceux qui sont concernés parce qu'ils profitent indirectement des retombées et des bienfaits de cette paix sociale.

N'oublions pas non plus qu'à la base de cette paix sociale, il y a la stabilité politique et une certaine solidarité nationale. Il est de mon devoir de mettre en garde tous ceux qui, à la légère, la mettraient en question. Parfois on a l'impression comme si, après tous les luxes que nous nous sommes inutilement offerts, nous voulions en sus nous offrir les querelles internes de certains grands pays. Pour un petit pays ceci serait proprement suicidaire alors que la stabilité politique et la paix sociale sont les plus importants avantages qu'il peut en quelque sorte offrir en contrepartie au désavantage de l'exiguïté de son marché intérieur.

Il est bien sûr encore trop tôt pour parler de résultats; nous en sommes encore à semer et à nous efforcer de convaincre les investisseurs potentiels. Tout ce que je puis dire à ce stade et avant de vous faire, à vous ou à votre Commission compétente, un rapport plus détaillé dans quelques mois, c'est que, bien sûr, nous nageons à contre-courant. Malgré cela, malgré le fait que nous soyons entourés de concurrents entreprenant les mêmes démarches et autrement puissants que nous, nous savons aujourd'hui que, grâce à cette compréhension manifestée par tout le monde au sein de la Tripartite, grâce à nos efforts, à notre succès exceptionnel dans la lutte contre l'inflation, grâce aussi à une certaine stabilité ces derniers temps dans les coûts de production, nous gardons des chances sérieuses et plus sérieuses que beaucoup de nos concurrents, le contre-temps qui nous empêche de récolter dès maintenant les fruits de ce qui a été semé s'appelant essentiellement le dollar ou, de façon plus précise, la baisse du dollar.

Moins que d'autres, nous pouvons rester indifférents voire hostiles à ce qui se passe à l'étranger, et cela nous devons le réapprendre dans tous les domaines, qu'il s'agisse, nous venons de le voir, du taux d'inflation, du coût salarial ou des charges sociales. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement dans ce pays où du haut du bâtiment de Kirchberg on voit les trois frontières de notre pays.

Du temps où nous vendions plus à l'étranger que nous ne lui achetions, et ce au prix fort, nous pouvions, bien sûr, dans cette petite communauté mieux rétribuer tous les Luxembourgeois, même ceux qui ne relevaient pas directement des secteurs de pointe. L'année dernière, cette année encore et pour combien d'années à venir, nous achèterons davantage à l'étranger et lui vendrons moins (près de 10 milliards par ans), et pour vendre, nous devrons le faire à des prix compétitifs. De ce fait, et c'est là tout un programme, nous ne pourrons plus nous permettre de nouvelles fantaisies en quelque domaine que ce soit, qui pourraient remettre en question notre compétitivité, donc nos exportations, donc précisément notre acquis social sur lequel nous insistons tant et que nous appelons droit acquis. Le salaire, que nous avions tendance à considérer comme une rétribution importante de tout emploi occupé, redeviendra très probablement au Luxembourg la rétribution du travail fourni, qui se fera en fonction des efforts propres et comparativement à ceux fournis par la concurrence. Du moment que l'avenir est conditionné par les efforts de solidarité de tous, le programme se dégage de lui-même. Il implique plus de justice, il implique plus d'équité, il implique, partout où cela peut se pratiquer, une harmonisation des conditions pour tous les citoyens. Pour tous ceux que ces mots d'harmonisation, de solidarité ou d'équité effraient et pour simplifier la compréhension, je dirais qu'en pensant à ces termes, je pense tout simplement aux chances d'avenir de ceux qui sont encore égaux à savoir aux chances de nos enfants, à leurs conditions de vie, à leurs emplois futurs qui sont menacés.

Il faut éviter que dans ce pays se composant plus qu'aucun autre d'enfants uniques, nous les parents, en additionnant nos exigences et nos revendications, nous ne pesions comme une communauté de risques sur cette génération de demain pour laquelle cependant nous prétendons vouloir créer ou préparer un monde meilleur, plus sûr et plus avenant. Aussi sans penser autrement à des problèmes d'actualité, je dirais que nous Luxembourgeois, moins de 300 000 que nous sommes, donc de la dimension d'une ville moyenne étrangère, que nous le voulions ou non, nous sommes une et une seule communauté d'espoir comme nous sommes une et une seule communauté de risques.

L'alternative la seule possible serait que quelqu'un me dise : comment dans 10 ans un plus petit nombre d'actifs Luxembourgeois pourrait payer de plus importantes allocations familiales dans le souci de renouveler la génération et en même temps payer un plus grand nombre de retraites que leurs concurrents étrangers à des niveaux plus élevés et ce sans diminuer leurs salaires propres, c.-à-d. leur niveau de vie.

Voilà pourquoi il faut prendre des décisions et les prendre vite pour remédier aux graves erreurs commises dans le passé et qui sont connues de tous. Persister dans ces erreurs, attendre encore quelque peu, ce serait en aggraver d'autant les effets et compromettre sérieusement, pour ne pas dire définitivement, les chances de guérison. L'avenir appartient à celui qui ose, à celui qui agit. L'histoire ne connaît pas de moratoire, comme la vie ne se laisse pas mettre entre parenthèses, il faut bien qu'on se le dise.

Une décision même négative, mais alors suivie d'un nouveau choix vaut mieux que pas de décision du tout. Trop de choix ont été trop longtemps repoussés parce qu'on voulait plaire à tous. L'acquis ne se défend pas en vivant tout simplement là-dessus, en le laissant en état. Au contraire c'est là le plus sûr moyen de le condamner. Pour le garantir, il faut le consolider. Pour le consolider, il faut savoir l'adapter jour pour jour aux nouvelles exigences. Le choix, c'est le propre de la politique, et trop de politiciens ont ruiné leur pays et se sont fait maudire par les générations suivantes parce qu'ils ont choisi la facilité de plaire aux premières élections venues. Ne rien faire, disait un de mes collègues, c'est le choix de ceux qui n'entrent même pas à reculons dans l'histoire.

Bien sûr, le devoir primordial des pouvoirs publics, du gouvernement, était de tout faire pour lénifier les effets de la crise, pour en atténuer les conséquences. Devenir victime de son propre succès, cela pourrait en l'occurence s'appliquer à nous. Nous sommes arrivés pratiquement, non seulement à atténuer les effets, mais à masquer jusqu'à l'existence de la crise à la quasi-totalité de la population. Rappelez-vous le nombre d'emplois tombé en économie dans la sidérurgie dont je vous parlais tout à l'heure. C'est ainsi que, dans l'ignorance de la gravité de la crise, nos compatriotes bondissent au moindre sacrifice qui leur est demandé, alors que dans d'autres pays de la Communauté, où l'on a coutume d'aller d'échec en échec, le moindre demi-succès remplit d'aise et d'orgueil, voire de satisfaction, un gouvernement.

Je sais bien que plier sous la tempête est une bonne tactique, pourtant cela ne suffit pas comme vertu nationale. Nous ne pouvons nous contenter de rentrer la tête et d'attendre que la bourrasque passe dans le fallacieux espoir de refaire surface demain et de continuer dans les ornières d'hier, comme si de rien n'était. Nous ne pouvons nous contenter d'une période d'hibernisation, mais il faut à l'image de certaines industries s'attaquer immédiatement aux causes du mal, changer d'orientation, affûter l'outil, mieux faire que d'autres et répondre plus rapidement qu'eux aux exigences de l'économie mondiale, lors de la reprise demain, et même maintenant déjà, alors que nous nous trouvons au creux de la vague.

Longtemps, trop de gens chez nous ne voulaient se laisser convaincre de ce qu'en sidérurgie il ne s'agissait point d'une crise conjoncturelle mais bien d'une crise structurelle. Aujourd'hui cette idée s'est définitivement imposée. Sans accident imprévisible et à condition de suivre la voie tracée aujourd'hui, nous pensons pouvoir dire qu'on sortira de la crise sidérurgique dans quelque trois ou quatre ans. Je crois pouvoir ajouter qu'alors, pour autant que sa structure se dessine maintenant, la sidérurgie luxembourgeoise sera compétitive et ce pour le plus grand bénéfice de ceux qui y travailleront et de ceux qui, comme le reste du pays, penseront en récolter les bienfaits. Mais il faut bien se le dire : lorsque la sidérurgie sera sortie de sa crise, le pays n'en sera pas sorti pour autant. Car c'est bel et bien notre pays dans son ensemble, et jusque dans ses forces vives et les plus profondes, qui se trouve en crise, et non pas en crise conjoncturelle mais en crise structurelle. Or, pour remédier à celle-là il faudra bien plus que quatre ou cinq ans, il faudra l'espace d'une, voire de deux générations.

Il s'agit là d'une tâche exaltante, certains, en exagérant, diront même que l'enjeu en est le tout ou rien. Ce défi nous pouvons le gagner, ce défi nous devons le gagner. Bien sûr ce ne sera pas là un mince effort, et ce ne sera un effort payant que si un chacun d'entre nous est conscient de ce que nous devons le faire ensemble, que nous sommes trop petits pour nous diviser sur l'essentiel, c.-à-d. sur notre avenir sous quelque prétexte que ce soit.

Bien sûr, seuls nous ne pourrions faire face à l'adversité de tous les autres, mais nous pouvons à la rigueur nous passer de leur aide. Ce dont nous ne pouvons certes pas nous passer c'est de l'aide et de la solidarité de tous les Luxembourgeois. Lorsqu'on dit dans ce contexte qu'il faut tout mettre en œuvre pour remédier à la situation délicate qu'est la nôtre au-

jourd'hui, il ne faut pas seulement songer à des moyens financiers. Vous connaissez tous, Mesdames, Messieurs, la somme de nos réserves accumulées, vous savez aussi en regard de cela ce que coûtent aujourd'hui des investissements tant soit peu importants. Songez par exemple au coût d'un nouveau bâtiment réclamé à corps et à cris au Kirchberg, 3 milliards, cela veut dire tout le disponible, ou songez à ce que représente le coût de construction éventuelle d'une centrale atomique ou d'une autre centrale; songez, si vous voulez encore un autre exemple, à ce que représente comme investissement la construction d'un nouveau laminoir, qui à lui seul nécessite une dépense supérieure à toutes nos réserves accumulées au fil des ans. Donc, si l'on parle d'un effort national, il faut penser à bien plus qu'à un effort budgétaire, il faut accepter avant tout un changement de mentalité et qui est très lent à se faire.

· Quant au travail gouvernemental, il y a les priorités telles qu'on les conçoit ex-abstracto à la table de travail en début d'exercice, et puis il y a tout bonnement ces priorités qui sont imposées par les événements au fil de la législature. C'est ainsi donc que le présent Gouvernement a tout d'abord concentré tous ses efforts sur les mesures législatives nécessaires en cas d'indemnisation de chômage, pour remédier au chômage partiel, pour le limiter grâce à des travaux extraordinaires et j'en passe. Plus tard, bien sûr, nous avons concentré le meilleur de nos efforts sur les secteurs les plus en péril et nous pensons tous ici à la sidérurgie : la MMR-A d'abord et l'ARBED ensuite. Allant ensuite au-delà de la politique sectorielle, nous avons débouché sur la Tripartite, qui a retenu l'essentiel de notre attention l'année dernière et à laquelle se trouvaient associés, à des degrés divers, d'autres milieux. Depuis quelques mois maintenant, dans le but d'assainir le secteur industriel et pour élargir les possibilités de diversification, nous sommes partis à la recherche d'investissements nouveaux et nous avons essayé d'assouplir, voire de compléter l'éventail des possibilités que le Luxembourg pouvait offrir à de potentiels investisseurs, qu'ils soient luxembourgeois ou étrangers. Bien sûr, il nous faudra encore et toujours surveiller ce secteur. Il peut même se présenter des moments où il devra retenir toute notre attention. Mais le travail essentiel dans ce domaine en ce qui nous concerne est fait, le dispositif, comme on a coutume de dire, est en place.

Depuis des semaines maintenant, au niveau gouvernemental, dans un groupe interministériel, nous nous sommes attaqués aux problèmes concrets que pose l'emploi des jeunes. Si nous n'avons pas soumis de projet de loi spécial il y a deux ans, c'est que et chaque homme de bons sens devra acquiescer il ne s'imposait point de légiférer aussi longtemps qu'il s'agissait d'un problème ne concernant qu'une centaine, 200 même 300 personnes dont la formation était d'ailleurs très variée, très différente, tellement diversifiée. Par ailleurs, nous n'avons cessé de surveiller de très près ce qui se faisait dans ce domaine à l'étranger, où le problème connaissait une toute autre et cuisante acuité. Sur la base des expériences recueillies dans d'autres pays européens voire sur d'autres continents, nous avons fait un tri des possibilités et des mesures qui s'imposaient pour rencontrer les difficultés spécifiquement luxembourgeoises. Eh bien, même si les expériences étrangères ont prouvé qu'il n'y a pas de panacée, nous avons cependant retenu certaines propositions qui nous semblent contenir quelqu'espérance. Votre Chambre en sera informée et saisie dans les toutes prochaines semaines. Ce problème a jusqu'à ce jour connu une dimension relativement modeste et risque d'être un problème d'importance pour les 5 à 6 années à venir en partant de cet automne.

Mais toutes ces crises ou toutes ces difficultés dans quelque secteur qu'elles puissent se présenter ne sauraient nous empêcher d'aller plus loin et de proposer des mesures qui, allant au-delà d'une période critique, restent valables pour un avenir à plus long terme. Je dirais même que c'est à cause de cette crise, qui nous a révélé les fautes d'orientation et qui nous a prouvé qu'il existait une accélération de l'histoire, que nous devons présenter un train de propositions nouvelles, que nous devons mettre les bouchées doubles et que nous ressentons davantage encore la nécessité de mettre le Luxembourg en concordance avec son époque et ses nécessités. Sans même m'attarder aux problèmes dits de société, dont le plus ardemment attendu par l'opposition est déjà sur la table et dont les autres ont quitté la nôtre et dont nous reparlerons dans quelques semaines ou quelques mois, je dirai un mot des problèmes de l'enseignement.

Le problème de l'emploi des jeunes pose le problème de l'enseignement et de son adaptation aux nécessités de l'heure, donc de sa profonde réforme. C'est pourquoi le Gouvernement considère comme plus nécessaire que jamais de mettre l'ouvrage enfin sur le métier, de sortir des discussions stériles, en un mot, de progresser en la matière. Après avoir revu encore une fois le projet de loi, nous souhaitons maintenant le voir discuté dans les meilleurs délais par la Chambre.

Deux, trois mois après les discussions budgétaires, je n'ai point l'intention de développer à nouveau notre programme gouvernemental, me réservant d'y revenir éventuellement dans ma réponse.

Mais comme certains me demandent de donner quelques références et, uniquement pour gagner du temps, je ferai le point en style télégraphique sur les décisions intervenues depuis le 1er janvier ou devant intervenir dans un proche avenir : le Gouvernement est saisi de deux projets de loi portant sur la communauté de risques pour les caisses de maladie et de l'avant-projet de réforme du régime des pensions vieillesse. Voilà ce qui s'est fait dans ce domaine ces derniers mois.

Le Conseil d'Etat ayant été saisi des règlements d'exécution demandés, rien ne s'oppose plus à la discussion du projet de loi sur le logement social, déjà déposé en mai dernier.

Le projet de loi sur des plus-values immobilières devrait pouvoir être évacué dans les prochaines semaines, car les dissensions dont on parle n'existent pas. Pour Mondorf Etat et la localisation du Casino de jeux, le Gouvernement a pris position il y a huit jours.

Quant aux droits de Luxembourg comme siège des institutions européennes, tout le monde a pu se rendre compte que le Gouvernement, appuyé en cela par nos parlementaires luxembourgeois les a rigoureusement défendus. Mais ne nous contentant pas d'actions ou de réactions politiques, nous avons minutieusement préparé des projets concrets destinés à consolider l'implantation du Parlement Européen à Luxembourg.

Alors, qu'en est-il de ces grandes et prétendûment graves dissensions au sein de la coalition? Le Gouvernement est composé de deux partis différents qui ont chacun leur originalité et leur programme propre. Quoi de plus normal dans ces conditions que sur des questions importantes, ils aient besoin de revoir leurs positions, de se concerter et d'amender leurs projets initiaux. Nous n'avons qu'à regarder ce qui se passe dans ce domaine en Belgique, tout récemment, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, qu'il s'agisse des démocrates-chrétiens, qu'il s'agisse des libéraux, qu'il s'agisse des sociaux-démocrates ou des socialistes, pour constater que nous n'innovons pas au Luxembourg, mais qu'au contraire, ici, tout se passe avec le minimum d'agitation et dans des conditions que nous envient tous nos voisins. Ceci vaut pour l'école globale, lisez le tronc commun, ceci vaut pour la loi sur la dépénalisation de l'interruption de grossesse, cela vaut pour les plus-values immobilières pour ne citer que les problèmes les plus épineux.

Il est vrai que dans le domaine de l'énergie - je le reconnais -, ou plus précisément de la construction éventuelle d'une centrale atomique, les deux partis gouvernementaux n'ont pas encore pu se mettre d'accord. Mais qui cela peut-il normalement surprendre alors que c'était un fait largement connu annoncé et discuté dès la constitution de ce Gouvernement en 1974. N'est-il pas cocasse d'entendre le parti chrétien-social, qui a complètement changé d'attitude en la matière depuis qu'il est dans l'opposition, faire au parti ouvrier socialiste le reproche de ne pas avoir, lui aussi, complètement changé de position depuis qu'il est au Gouvernement. Mais rassurez-vous Messieurs; en cette matière le Gouvernement reprendra une nouvelle fois le dossier qui devient de plus en plus volumineux; quant à vous, Mesdames, Messieurs, la Chambre aura de toute façon le dernier mot à dire.

Les paris sont ouverts sur ceux qui ce jour-là, se refuseront de prendre leurs responsabilités ou essayeront de se retrancher derrière une nouvelle étude voire un nouveau moratoire.

Alors, quels sont les autres points importants encore ouverts, en faisant abstraction de la révision constitutionnelle qui progresse mais qui n'arrivera à terme qu'à la fin de la législature. J'en vois pour ma part deux. Dans le contexte des discussions budgétaires en Conseil de Gouvernement, qui se situent normalement au mois de juillet, le Conseil devra procéder à un échange de vues approfondi sur la réforme en matière d'allocations familiales, ce qu'il fera de façon plus éclairée à ce moment-là, ayant

préalablement pris connaissance de l'étude en voie d'impression sur notre situation démographique. Et finalement, il faudra au Gouvernement arrêter ses vues en matière fiscale avant 1979. Il importe de voir sur la base de nos moyens et de nos besoins ce que ce Gouvernement pourrait faire en 1979 en matière d'adaptation des barêmes et en tenant compte aussi de toutes les indications sociales, économiques et démographiques. Lorsque nous aurons pris ces dernières décisions, ce Gouvernement aura abattu une tâche considérable et il n'aura point besoin alors de bousculer la Chambre et d'introduire de nouveaux projets de loi au cours des derniers quatre mois, c.-à-d. des mois de l'année 1979 précédant la campagne électorale.

Bien sûr, il n'aura pas tout fait!

Mais plus d'un an avant le terme de notre mandat, je puis dire: Oui, si nous n'avons pas tout résolu, nous sommes cependant en passe de réaliser presque tout notre programme et dans beaucoup de domaines, plus que notre programme parce que nous avons dû faire face à tant d'imprévus, à des imprévus plus importants qu'aucun autre Gouvernement. Oui, ce Gouvernement aura abattu beaucoup de travail.

Notre ambition, c'est de faire traverser au vaisseau de l'Etat et à notre petite nation la tourmente et d'arriver à bon port. Il ne nous intéresse point d'entrer dans une polémique avec l'opposition, de lui renvoyer la balle, d'interroger et d'attaquer à notre tour et de demander qui a commis les erreurs, qui n'a point prévu ce qui allait arriver, qui n'a pas pris en temps utile les décisions qui s'imposaient. Ce qui nous intéresse uniquement en ce moment c'est de discuter avec vous de l'état dans lequel se trouve notre pays actuellement, des remèdes qu'on pourrait apporter à la situation présente pour le bienêtre de la communauté nationale et, croyez-moi, s'il y avait de la part de l'opposition la moindre proposition valable, ce n'est pas son origine et ce n'est pas notre prestige qui nous empêcherait de l'accepter, au contraire, ne désirant que le bien commun, nous sommes prêts à discuter toute proposition constructive et sincère - mais nous l'attendons encore qui pourrait être faite au cours de ce débat et je vous en remercie déjà.

Service Information et Pre 2758 Luxembourg - 10, boulevard Roosevalt